

# AFRICAN MEDIA BAROMETER

A home-grown analysis of the  
media landscape in Africa



**FRIEDRICH  
EBERT  
STIFTUNG**

fesmedia Africa

## BURKINA FASO 2019

English version



# AFRICAN MEDIA BAROMETER

A home-grown analysis of the  
media landscape in Africa

---

## BURKINA FASO 2019

---

[CLICK HERE TO SKIP AHEAD TO THE FRENCH VERSION](#)

**Published by:**

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

*fesmedia* Africa

Windhoek, Namibia

Tel: +264 61 417523

E-mail: [info@fesmedia.org](mailto:info@fesmedia.org)

[www.fesmedia-africa.org](http://www.fesmedia-africa.org)

© This work is licensed under the Creative Commons' Attribution-NonCommercial – ShareAlike 2.5 Licence.

ISBN: 978-99945-77-87-3

The sale or commercial use of all media published by the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) and Media Institute of Southern Africa (MISA) is prohibited without the written consent of the FES and MISA.

The African Media Barometer (AMB) is a perception index. The findings, interpretations and conclusions reported are those of panelists drawn from civil society and media organisations for the purposes of conducting the AMB, and do not necessarily reflect the views and opinions of *fesmedia* Africa, the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) or the Media Institute of Southern Africa (MISA).

# CONTENTS

SUMMARY	5
SECTOR 1 Freedom of expression, including freedom of the media, is effectively protected and promoted	10
SECTOR 2 The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability	21
SECTOR 3 Broadcasting regulation is transparent and independent; the state broadcaster is transformed into a truly public broadcaster	36
SECTOR 4 The media practise high levels of professional standards	44
THE WAY FORWARD	55

# The African Media Barometer

The African Media Barometer (AMB) is an in-depth and comprehensive description and measurement system for national media environments on the African continent. Unlike other press surveys or media indices the AMB is a self-assessment exercise based on home-grown criteria derived from African Protocols and Declarations such as the Declaration of Principles on Freedom of Expression in Africa (2002) by the African Commission for Human and Peoples' Rights. The instrument was jointly developed by *fesmedia* Africa, the media project of the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) in Africa, and the Media Institute of Southern Africa (MISA) in 2004.

The AMB is an analytical exercise to measure the media situation in a given country which at the same time serves as a practical lobbying tool for media reform. Its results are presented to the public of the respective country to push for an improvement of the media situation using the AU-Declaration and other African standards as benchmarks. The recommendations of the AMB reports are then integrated into the work of the 20 country offices of the FES in sub-Saharan Africa and into the advocacy efforts of other local media organisations such as MISA.

## Methodology and Scoring System

Every three to four years a panel of 10-12 experts, consisting of at least five media practitioners and five representatives from civil society, meets to assess the media situation in their own country. For 1½ days they discuss the national media environment according to 39 predetermined indicators. The discussion and scoring is moderated by an independent consultant who also edits the AMB report.

After the discussion of one indicator, panel members allocate their individual scores to that respective indicator in an anonymous vote according to the following scale:

- 1 Country does not meet indicator
- 2 Country meets only a few aspects of indicator
- 3 Country meets some aspects of indicator
- 4 Country meets most aspects of indicator
- 5 Country meets all aspects of the indicator

In 2009, 2013 and 2019 some indicators were replaced to align with changes in the media landscape. Consequently, in some instances, the comparison of indicators of previous reports is not applicable (n/a), as the indicator is new or has been amended considerably.

The sum of all individual indicator scores is divided by the number of panel members to determine the average score for each indicator. These average indicator scores are added up to form average sector scores.

### **Outcome**

The final, qualitative report summarises the general content of the discussion and provides the average score for each indicator. Panellists are not quoted by name in the report, in order to protect them from possible repercussions. The reports can be used as a tool for possible political discussion on media reform.

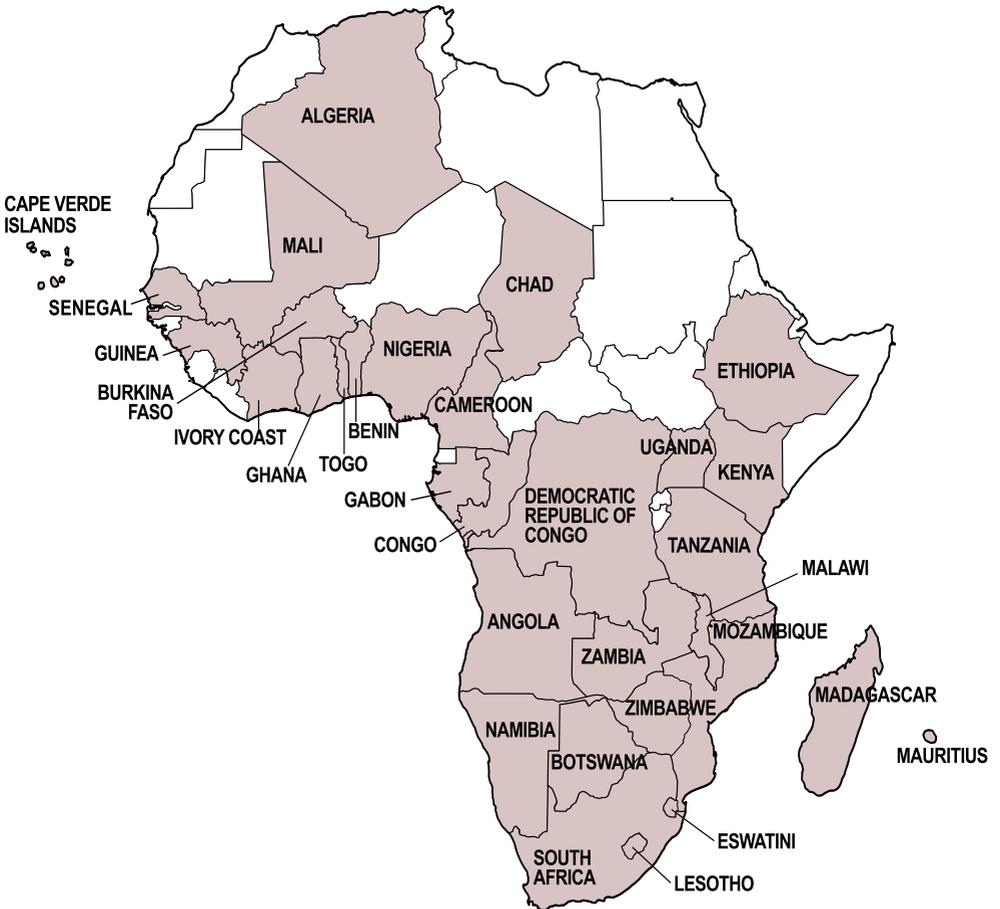
In countries where English is not the official language, the report is published in a bilingual edition.

In facilitating the AMB, the FES and MISA only serve as a convener of the panel and as guarantor of the methodology. The content of the discussion and the report is owned by the panel of local experts and does not represent or reflect the view of FES or MISA.

By the end of 2019 the AMB had been successfully completed 121 times in 32 African countries, in some of them for the sixth time already.

**Luckson Chipare**  
**Regional Director**  
**Media Institute of Southern**  
**Africa (MISA)**  
**Windhoek, Namibia**

**Freya Gruenhagen**  
**Director**  
***fesmedia* Africa**  
**Friedrich-Ebert-Stiftung**  
**Windhoek, Namibia**



*See above 32 AMB Countries (2005-2019)*

# African Media Barometer

## Burkina Faso 2019

### Summary

Freedom of expression is protected by articles 7 and 8 of the Burkina Faso Constitution. Three laws (and their various amendments) support the relevant provisions of the constitution with regard to freedom of the press, namely: the law on the legal regime of the print media (Law No. 057-2015/CNT), the law on the legal regime of the digital media (Law No. 058-2015/CNT) and the law relating to the legal regime of sound, radio and television broadcasting (Law No. 059-2015/CNT). The law on the responsibilities, membership, organisation and functioning of the *Conseil Supérieur de la Communication* (High Communication Council (CSC)) can also be mentioned. In addition, there is a law on access to public information and administrative documents adopted in 2015 (Law No. 051-2015/CNT) which is not enforced due to the absence of an enforcement decree.

Burkina Faso has ratified international conventions on human rights, which includes the African Charter on Human and People's Rights.

Burkina Faso citizens enjoy a great deal of freedom of expression. However, increasingly more people believe that public authorities wire-tap certain citizens' phones. Those responsible are not always public authorities as, at times, private conversations are recorded and shared on social media.

The occurrence of terrorism in the country has also limited the freedom of expression. In fact, a law adopted in May 2018 (mainly the criminal law amended by Law No. 044-2019/AN dated 21 June 2019) limits the freedom of expression with regard to terrorist incidents. Journalists' practise self-censorship for fear of prosecution or attracting the wrath of terrorists. Apart from these restrictions, journalists are occasionally sued for libel, often by magistrates.

In Burkina Faso, print media publications are not subject to any authorisation. A mere declaration is enough. Websites are declared only when they want a legal existence in order to take advantage of the financial assistance the state offers to private media.

All the laws on the media guarantee the protection of information sources. However, journalists have been convicted when they failed to reveal their sources in court. The situation is worse for digital media sites as they are held accountable for comments made by readers.

Given that the enforcement decree related to the law on access to public information and administrative documents has not been implemented, a culture of confidentiality prevails in the administration. Journalists in particular have difficulty accessing public information – many civil servants believe that when a journalist requests a document, it is usually with ulterior motives.

In accordance with the 2008 Law on Digital Communications (amended in 2010), the government does not censor the internet, but panellists noted that sometimes during events internet speed becomes suspiciously slow, causing embarrassment to public authorities.

The Burkina Faso media enjoy active support from civil society organisations (CSOs) and trade unions. Two examples of the effectiveness of the organisations' advocacy are the amendment of the Information Code to be more specific on the notion of libel, and the press offence annulment from the Criminal Code.

There are consultations between the government and other stakeholders to pass legislation on the media, but they are not enough. However, the government has agreed to increase them.

Radio remains the key source of information for citizens, followed by television, digital media and print media.

Burkina Faso is a pioneer in regard to the liberalisation of the airwaves and the country has hundreds of radio stations and television stations. Digital media is growing rapidly (more than 60 titles officially declared) as well as mobile telephony. Three operators share more than 19 million subscribers. Print media includes more than 80 titles of various categories, nonetheless one of the industry's challenges is the fact that it is produced only in French, whereas radio and television stations offer programmes in other national languages. This adds to the cost of the newspaper production as well as distribution.

In Burkina Faso, access to national and international media is not restricted. Radio France International has better coverage of the national territory and more listeners than many local media stations. The national radio does not fully cover the national territory.

Politicians increasingly hold less editorial influence of the main public service daily, *Sidwaya*, but there is still a long way to go. In addition, *Sidwaya* journalists remain civil servants.

The establishment of a print media outlet is subject to a mere declaration – however, the establishment of broadcasting media is provided for in Article 19 of Law No. 059 under the legal regime of sound, radio and television broadcasting in Burkina Faso. This article provides that a convention should be signed between the communication regulation body and the legal entity requesting the authorisation. In principle, spectrum broadcast frequencies are allocated by the regulatory body following a call for applications, except for legal entities governed by public law (municipalities, universities, etc). There is no law restricting the vertical concentration of the media.

The government has established a CFAfr1400 million (US\$662,000) private media support fund. Nevertheless, the eligibility criteria are seen as only being accessible to a few media outlets, which always receive support from the fund.

---

1 CFAfr denotes the West Africa CFA Franc, the currency of eight independent states in West Africa: Benin, Burkina Faso, Guinea-Bissau, Ivory Coast, Mali, Niger, Senegal and Togo. Accessed at [www.wikipedia.com](http://www.wikipedia.com) on 27.2.2020.

In addition to the support fund, the government grants the media tax exemption on the import of some equipment (such as computers, cameras and recorders) from time to time. Finally, all the media receive subsidies for the coverage of electoral campaigns.

There is no voluntary approach to promote gender diversity in the media. However, women are increasingly in leadership positions at many news outlets and there is a progressive increase in the participation of women in editorial boards. It should be noted, however, that the limited number of women in leadership positions is also due to cultural factors.

During electoral periods, diversity of opinions in the media is compulsory. However, the communication regulation body has difficulty promoting such diversity during other periods, as the media prefer topics that sell well. For this reason, there are similarities in topics across media outlets.

The media hardly get access to economic information in Burkina Faso because of the reluctance of stakeholders who possess this information, making it difficult to report on economic issues. Apart from the national broadcaster, the range of issues tackled is limited.

Private broadcasters offer programmes of public interest as much as possible. In principle, they are not allowed to change the programme schedule submitted at the time of licence allocation without prior authorisation of the regulatory body. Unfortunately, there is little compliance with this provision.

Burkina Faso has a national policy on the development of the digital economy – thus the Ministry of Development of the Digital Economy and Post Offices and the National Agency ensures the promotion of information and communication technologies. The government allocates many resources but is often confronted with scarcity of qualified human resources. The country has not yet completely migrated to Digital Terrestrial Television (DTT).

The advertisement market is limited and is estimated at CFAfr20 billion (US\$33 million). The government is the main advertiser followed by mobile phone operators. The government chooses the media-advertising partners based on their audience, but also takes into account their political inclination. Furthermore, advertising managers within ministries often require commissions that can reach 20% of the total amount of the given advertising budget. Many media outlets collaborate with these ministerial facilitators as it is difficult to collect money owed by the government and they are effective at facilitating the procedures for payment. Advertisement revenues are therefore limited and cannot support a diversity of media outlets – some news outlets can operate for months without getting any advertisements.

The CSC regulates the broadcasting sector. Laws were passed to give extended powers to the CSC, but the enforcement decrees are yet to be passed. Likewise, since 2015, the legislator thought it important to give more autonomy to the public broadcaster by transforming it into a state-owned company, but even at that level, the enforcement decrees are pending. The reason put forward is that

a state-owned company would not be economically viable with such a large workforce as the one of the *Radiodiffusion Télévision du Burkina* (RTB).<sup>2</sup>

In view of its membership, the CSC is viewed as lacking independence. Out of nine members, public institutions appoint six and professional media associations appoint the remaining three. Sometimes, media stakeholders have organised demonstrations against the CSC to denounce the suspension of interactive programmes on radio stations that were deemed improper. On one occasion, the CSC had to repeal the one-month suspension of the *L'Événement* newspaper, which revealed the location of the national army's ammunition depots. The newspaper challenged the decision and succeeded in proving that the information was available on specialised military intelligence websites.

The CSC has tried to diversify the number of radio stations through the selection of authorised projects. However, at the end of the day, most radio stations end up with similar programming.

In Burkina Faso, the director general of the public broadcaster is appointed following a call for applications – but an inter-ministerial committee hosted in the prime minister's office carries out the selection. In the same vein, the chairman of the board of directors is generally a staff member of the Ministry of Communication and Culture. There is no known provision that protects the RTB against political interference. RTB journalists are considered civil servants and are paid by the public treasury. At times, these journalists decide to work only during regular office hours applicable to other civil servants, which affects the quality of the programmes – even though the RTB has a good programme schedule.

There are many shortfalls in the training of journalists in Burkina Faso. It was noted that many stakeholders entered the media landscape in 1991 during what was referred to as the “media spring”, when access to airwaves was liberalised and plenty of radio stations were established without any staff training. Even today, rigour and compliance with ethics leave a lot to be desired. However, there is a perceptible need to address those shortfalls. In 1991, the *Burkina Faso Journalists Association*, with the recommendation that each media outlet should have an ombudsman, established the *Observatoire Burkinabé des Médias (Burkina Faso Media Watch) media charter*. In principle, the Watch can act on its own initiative, but it can also receive complaints from citizens. However, it was treated as biased by media stakeholders and its decisions were not often implemented, leading to its dormancy. Efforts are currently underway to revitalise it. The only operational body is the CSC, which has binding powers: its decisions are therefore implemented.

Burkina Faso journalists are poorly paid. They earn less than an average secondary school teacher and do not always have a formalised contract or insurance. Transportation is seldom provided. Many journalists make ends meet due to “gombos”, amounts they receive from event organisers or from people who want to carry favour from them.

---

2 Burkina Faso Radio and Television Broadcasting has more than 800 employees.

There is only one journalist trade union in Burkina Faso. Its membership includes professionals from the public and private sectors. Membership is limited, which accounts for the union's inefficiency in getting higher income for journalists. Nonetheless, with the adoption of a collective bargaining approach in 2009, the trade union has started gaining credibility. The union has succeeded in negotiating various allowances for journalists and is leading the battle to transform public media (print and broadcasting media) into state-owned companies. There are many journalists' associations and networks in Burkina Faso.

Corruption is rampant in the media environment. The political class is aware of the situation and sometimes uses the media to settle scores. Self-censorship is practised at the level of the editorial board and can be attributed to various causes, for instance economic, security and challenges in checking the information.

Burkina Faso has many institutions for training media practitioners.<sup>3</sup> For some years now, training courses on safety have been organised by national and international partner organisations and journalists' associations in collaboration with the *Centre National de Presse Norbert Zongo*. As for the CSC, it organises seminars and workshops on ethical issues.

There is no visible promotion of equal opportunities regardless of race, ethnicity, age, religion or sex, however, there is no discrimination based on the above factors either.

*The panel discussion took place in Koudougou, Burkina Faso, from 12 to 13 October 2019.*



# SECTOR 1:

Freedom of expression, including freedom of the media, is effectively protected and promoted

## 1.1 Freedom of expression, including freedom of the media, is guaranteed in the constitution and supported by other pieces of legislation

Articles 7 and 8 of the Burkina Faso Constitution guarantee freedom of expression. Article 7 provides that:

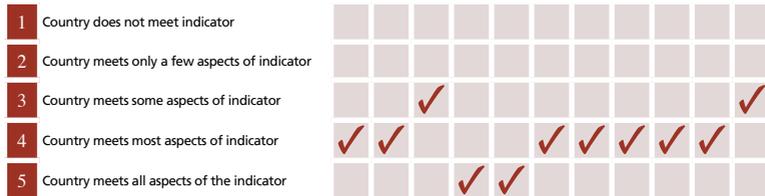
The freedom of belief, non-belief, conscience, religious, philosophic opinion, creed, the freedom of meeting, the free practice of the custom as well as the freedom of procession and demonstration are guaranteed by this Constitution, subject to respect for the law, public peace, good character and the human person.” Beyond freedom issues in general, Article 8 below provides specifically for the freedom of expression including the freedom of the media: “The freedoms of opinion, press and the right to information are guaranteed. Every individual shall have the right to express and disseminate his/her opinions within the framework of the laws and regulations in force.

Other pieces of legislation support the constitution, such as the following laws dated 4 September 2015 on the legal regime of the press: Law No. 057-2015/CNT on the legal regime of the print media, Law No. 058-2015 relating to the legal regime of the digital print and Law No. 059-2015/CNT relating to the legal regime of sound, radio and television broadcasting in Burkina Faso. In addition, also to be mentioned is Law No. 004-2018/AN that amended the organic Law No. 015-2013/AN of 14 May 2013 on the responsibilities, membership, organisation and functioning of the CSC and Law No. 051-2015/CNT on the right of access to public information and administrative documents. Unfortunately, the enforcement decree of the last law has not yet been passed.

Burkina Faso has also ratified all the international conventions such as the African Charter on Human and Peoples’ Rights.

### Scores:

#### Individual scores:



Average score: **4.6**

## 1.2 The right to freedom of expression is practised and citizens, including journalists, are asserting their rights without fear

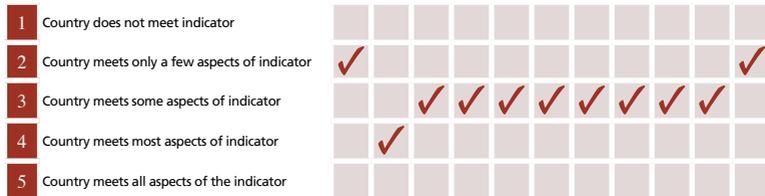
Both the media and citizens enjoy freedom of expression without fear. However, some fear does exist as citizens believe their telephone conversations – mainly those of political and civil society activists – might be wire tapped. This fear was heightened during a trial that was widely covered by the media,<sup>4</sup> which revealed that some personalities’ phones were wire tapped and their conversations recorded. Apart from official wiretapping, private conversations are recorded and shared on social media, as well as screenshots of conversations or comments on said media. Another occurrence that is a cause for concern are the *boxers* – young people who are very active on social media that are allegedly paid by political leaders. These “boxers” mainly attack their sponsor’s opponents or overload their email inboxes.

The practice of self-censorship by journalists is due to many reasons, including Law No. 025-2018/AN of 31 May 2018 on the Criminal Code, where Article 312-16 on terrorism bans the dissemination of images or sounds of a terrorist act. Therefore, terrorism-related issues are very sensitive. In addition, the numerous lawsuits for libel against journalists (from magistrates to ordinary citizens) force journalists to be cautious.

Sometimes, whistle-blowers are also harassed. For example, activist Touré Naïm has had countless problems with the police as well as with the judicial authorities. Another example mentioned by a panellist involves the communications officer of the Ombudsman, who was fired for supporting attacks against her boss on social media.

### Scores:

#### Individual scores:



Average score: 2.9

### 1.3 There are NO legal restrictions to freedom of expression or laws that interfere with the functioning of the media. (e.g. official secret, libel acts and legal requirements)

There are legal restrictions to the freedom of expression. In fact, Law No. 044-2019/AN that amended Law No. 025-2018/AN of 31 May 2018 on the Criminal Code in its Article 312-16 provides that:

Whoever publishes or relays images or sounds of a terrorism scene without authorisation through a communication channel whatsoever, shall be punished by a term of imprisonment of one to five years and a fine of one to ten million CFA francs (US\$1,600–US\$17,000).

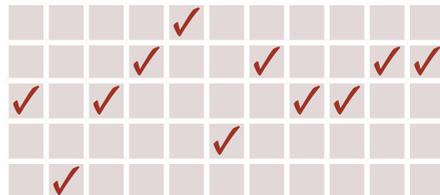
This article mentions prior authorisation for any publication without specifying the relevant authority. A complaint to the Constitutional Court was filed by Misters Paré Cyriaque, Dramé Siriki, Diallo Abdoulaye, Bazié Bassolma, Sanogo Guézouma and Kafando Inoussa to declare the law unconstitutional. However, the court declared the complaint inadmissible as the law had not yet been enacted at the time of the complaint and the plaintiffs were not sued before a jurisdiction pursuant to this law. Nevertheless, the panellists observed that no one has been humiliated to date, despite the passing of the law and its propagation.

There are laws on libel for the press and lawsuits for libel have become a common occurrence, with the most common petitioners being magistrates and lawyers. In fact, one panellist declared that out of the last ten lawsuits for libel, half were by magistrates and lawyers. Another panellist stated concern over the fact that the laws on the press have provisions on the media that are already in the criminal code.

#### Scores:

##### Individual scores:

1	Country does not meet indicator
2	Country meets only a few aspects of indicator
3	Country meets some aspects of indicator
4	Country meets most aspects of indicator
5	Country meets all aspects of the indicator



##### Average score:

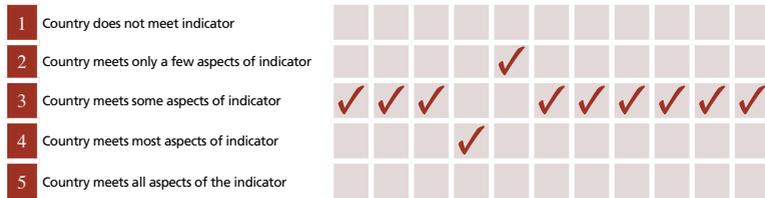
2.7

## 1.4 Government honours regional and international instruments on freedom of expression and freedom of the media

The Burkina Faso government has ratified all international and regional conventions, including the African Charter on Human and Peoples’ Rights; and even passed internal legislations to enforce them. In addition, the major principles of the international conventions are mainstreamed into legislative texts. Nevertheless, one panellist stated that the government does not endeavour to enforce the laws, but rather pays lip service by ratifying these international and regional instruments and conventions.

### Scores:

#### Individual scores:



Average score: **3.0**

## 1.5 Print publications are not required to obtain permission to publish from state authorities

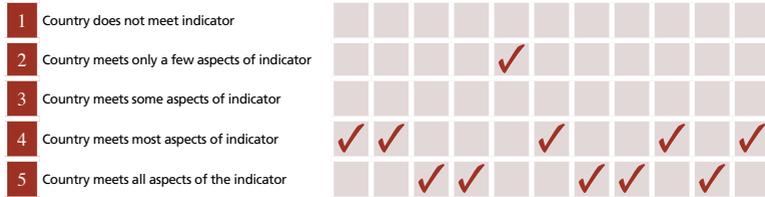
Article 13 of Law No. 057-2015/CNT on the legal regime of the print media provides that:

When they are created, general or specialized, print information newspapers or periodicals shall be declared to the Faso Prosecutor of the magistrate’s court whose jurisdiction covers the residence of publication director, who shall have to issue a declaration receipt within the fifteen days following the submission of the application ... If the prosecutor fails to issue the declaration receipt in the aforementioned timeframe, the newspaper or periodical is considered free to publish. In this case, the indication “Issuance of receipt in progress” must appear in place of the indication of the issue and date of the receipt as provided for by this law.

Thus, printed publications are subject to a declarative regime. Generally, the receipt is issued. Digital media does not have to follow this procedure unless it is interested in subsidies.

## Scores:

### Individual scores:



Average score: **4.3**

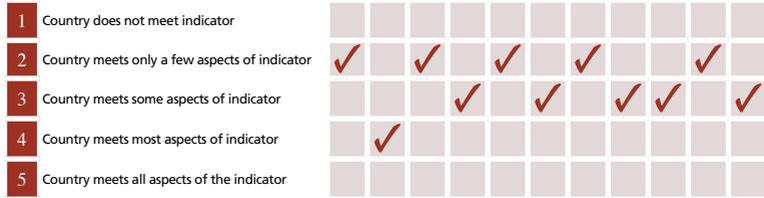
## 1.6 Confidential sources of information are protected by law and/or the courts

In principle, all the laws guarantee the protection of sources of information. Thus, the three laws on the legal regime of the media including Law No. 057-2015/CNT, Law No. 058-2015/CNT and Law No. 059-2015/CNT, protect the confidentiality of information sources. However, when journalists fail to reveal their sources when requested in a court, they face conviction. An example in case was with *Le Reporter bimonthly*, that was convicted for refusing to reveal its sources by the Ouagadougou Magistrate’s Court in December 2013. The libel case opposed it to former Burkina Faso prosecutor at Léo,<sup>5</sup> Sidi Becaye Sawadogo. *Le Reporter*, in article No. 125 of 1 to 15 September 2013 titled “The Prosecutor, the Gendarmerie, the Bandits and the Farmer”, taxed the prosecutor with receiving an amount of CFAfr200,000 (US\$330) to set free without trial four people suspected to have committed an armed robbery. Nonetheless, the panellists acknowledged that sometimes journalists publish information without any actual source.

Concerning digital publications, stakeholders face additional difficulties given their interactive nature. In fact, owners of such media are held accountable for statements made on their sites. The CSC orders them to ensure the moderation of discussions on their platforms. One panellist reported to have received and responded to a number of requisitions from the legal authorities to provide the Internet Protocol (IP) addresses of certain comments.

### Scores:

**Individual scores:**



**Average score:** 2.6

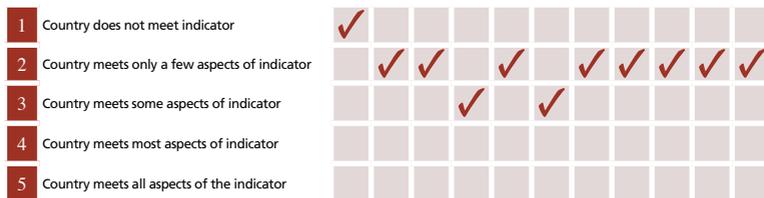
## 1.7 Public information is easily accessible, guaranteed by law, to the public

Law No. 051-2015/CNT of 30 August 2015 on the right to access public information and administrative documents exists, but its enforcement decree has not been passed. According to one of the panellists, there is a pronounced culture of confidentiality in the public administration. Furthermore, it was stated that in some cases in order to get a copy of a decision displayed on a bulletin board or reports that have already been made public, one has to go through very complex administrative procedures. According to the panel, it is more difficult for journalists to have access to public information than for ordinary citizens, as people in the administration believe that when a journalist requests a document there is always a personal agenda.

Additionally, there are power issues at stake. For example, mining contracts are not published despite the existence of the Burkina Faso Extractive Industries Transparency Initiative (BF-EITI). According to one panellist, the BF-EITI is subject to a reserved right and will soon be transformed into a directorate of the Ministry of Finance.

### Scores:

**Individual scores:**



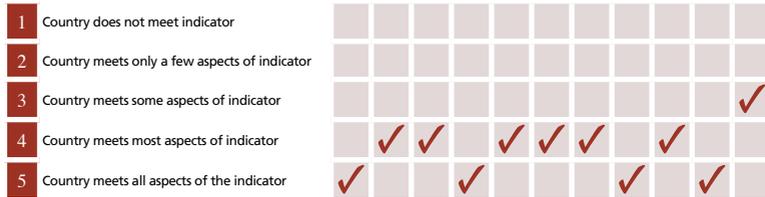
**Average score:** 2.1

## 1.8 Websites, blogs and other digital platforms are not required to register with or obtain permission from state authorities

There is no requirement to register or to obtain prior authorisation from state authorities for websites, blogs, and other digital platforms. However, if these are restructured into professional media or plan to take advantage of subsidies, they need to be declared.

### Scores:

#### Individual scores:



Average score: 4.3

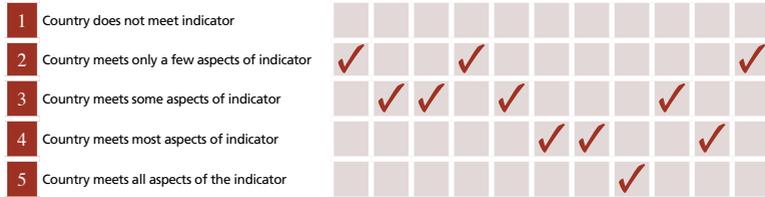
## 1.9 The state does not seek to block or filter internet content unless in accordance with laws that provide for restrictions that serve a legitimate interest and are necessary in a democratic society, and which are applied by independent courts

Officially, the state does not practise censorship. However, it seems that Law No. 061-2008/AN of 27 November 2008 on the general regulation of digital communication networks and services in Burkina Faso and Law No. 027-2010/AN of 25 May 2010 (which amended Law No. 061-2008/AN of 27 November 2008) define how communications are to be controlled by regulatory authorities. The general observation made by the panellists is that when there are events during which it is in the interest of the authorities to block or filter internet content (such the 2011 mutiny<sup>6</sup> or the 2014 protests<sup>7</sup> that led to the ousting of Blaise Compaoré), internet speed slows down. During the failed coup against the transition government, soldiers of the *Régiment de Sécurité Présidentiel* (Presidential Guard) who attempted the coup ransacked the ONATEL<sup>8</sup> facilities in order to block communication.

8 Internet services provider in Burkina Faso.

## Scores:

### Individual scores:



Average score: **3.2**

## 1.10 Civil society in general and media lobby groups actively advance the cause of media freedom

The Burkina Faso Movement for Human and People’s Rights works to ensure freedom of the media. The movement initiated a petition in June and December 1993, which obtained more than 60,000 signatures and led to the amendment of the information code in force, mainly its Article 115, whose definition of the notion of libel was quite restrictive and detrimental to the exercise of the right to freedom of information by journalists.

Trade unions are also at the front line concerning the defence of the media. The *Burkina Faso Confédération Générale du Travail* (General Labour Confederation (CGT-B)) initiated the memorandum against the amendment of the Criminal Code that led to the criminalisation of press offences. The *Syndicat Autonome des Travailleurs de l’Information et de la Culture* (Independent Information and Culture Workers’ Union), *l’Association des Journalistes du Burkina Faso* (Burkina Faso Journalist Association), *l’Observatoire Burkinabè des Médias* (Burkina Faso Media Watch (OBM)) and the *le Centre pour la gouvernance démocratique* (Democratic Governance Centre), issue declarations, petitions and organise demonstrations and press conferences to defend the media and the freedom of expression in Burkina Faso. For example, during the transition period when the three laws were voted and provided for heavy fines, there was a general outcry and mobilisation of press associations and other civil society stakeholders, which led to the amendment of those laws.

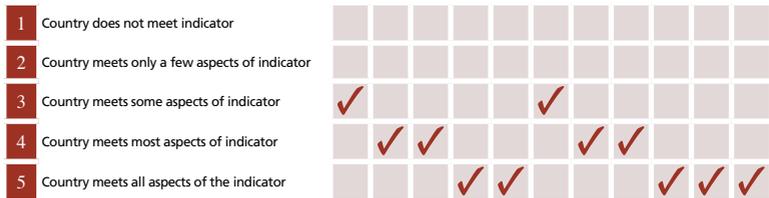
Another panellist put things into perspective by stating that political authorities backed down more because of the role of the media during the failed coup against the transition government than due to the mobilisation for the amendment of the laws. In Burkina Faso, the media is part of civil society. Ordinary citizens hold journalists in high esteem due to their work, which reveals corruption and scandal – this has a positive impact on the governance of the country. Nevertheless, there are people who have a different opinion – mainly magistrates and lawyers who are sworn enemies of journalists. The public is ambivalent since depending on the circumstances, journalists can be blamed for being biased, practising censorship or are praised.

The rest of civil society has a positive opinion of journalists and are allies in that they serve as a communications channel with the population, including in local languages.

One panellist stated that when people’s positions change, their convictions also evolve. This is the case with the current Minister of Communication and Relations with Parliament, spokesperson of the Burkina Faso government, Remis Fulgance Dandjinou. As a journalist, Remis hosted a show that would tender red cards and was an advocate of the decriminalisation of press offences. However, this changed once Remis became minister. It is during his tenure as minister that the government attempted to reconsider the decriminalisation of press offences.

**Scores:**

**Individual scores:**



**Average score:** 4.3

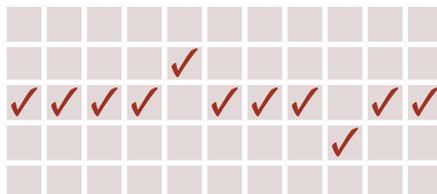
### 1.11 Media legislation evolves from meaningful consultations among state institutions, citizens and interest groups

The legislative process on the media does not always derive from consultations between the state and other stakeholders. For some laws, such as the three laws (Law No. 057-2015/CNT, Law No. 058-2015/CNT and Law No. 059-2015/CNT) on the status of the various press professions, there were consultations with professional media associations, CSOs and other stakeholders. Even though these consultations did not bear fruit before the 2014 riot, they continued and eventually led to the aforementioned laws. All the same, for the law that amended the Criminal Code (Law No. 044-2019/AN) or the one that established the CSC (Law No. 044-2019/AN), the panellists pointed out that there was limited consultation of the trade unions. One panellist stated that there were public hearings in parliament on the law that establishes the CSC to which he received an invitation, but none of the proposals made were taken into account. More extended consultations have been promised for future amendments of this law. Another panellist stated that the digital media association was consulted, but within a timeframe that was too short to provide constructive feedback. The association therefore declined the invitation. A number of the panellists were of the impression that they were involved only to show that there were consultations, while in fact fewer and fewer consultations are now occurring.

## Scores:

### Individual scores:

- 1** Country does not meet indicator
- 2** Country meets only a few aspects of indicator
- 3** Country meets some aspects of indicator
- 4** Country meets most aspects of indicator
- 5** Country meets all aspects of the indicator



**Average score:**

**3.0**

**Overall Score for Sector 1:**

**3.3**



## SECTOR 2:

The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability

## 2.1 A wide range of sources of information (print, broadcasting, internet, mobile phones) is accessible and affordable to the public

Radio broadcasting is the main news source for the population, followed by television broadcasting, digital media and print media. New media platforms are also becoming an important news source for the population; YouTube is the second most visited site by Burkina Faso citizens after Google, while Facebook has over 1 million subscribers in the country.

The radio broadcasting landscape is quite diverse. In April 2015, there were 40 faith-based, 50 community, 40 commercial and three international radio stations in Burkina Faso. Public radio stations include 20 municipal, four institutional and seven state radio stations. This makes a total of 164 radio stations officially identified by the CSC. In terms of geographic coverage, the national radio station covers almost the entire national territory — only border areas are not well covered or are covered by foreign stations. The geographic coverage of other radio stations is rather limited. International stations are relayed via satellite and can be received all over the country. International stations broadcast in FM and/or are relayed in partnership with local radio stations (the CSC must be informed).

Concerning television, there are six faith-based, one community, 13 commercial, one international, four Multichannel Multipoint Distribution Service operators, two satellite operators and three public television station broadcasters in Burkina Faso. In total, there are 21 operational television channels. Although national television station and its regional branches do not currently cover the entire national territory, this is expected to change with the commissioning of DTT.

Burkina Faso has 64 digital newspapers and five web television channels. It is a booming sector. There is also rapid growth of telephony (mainly mobile telephony). As at 31 December 2018, Burkina Faso had 19,339,109 mobile subscribers shared among three operators. This represents a mobile penetration rate of 96% of the population (although one individual can have many subscriptions). The growth in mobile telephony is followed by that of mobile internet. There are 6,385,774 internet subscriptions including 6,369,336 mobile phone internet subscriptions. In their specifications, mobile phone operators are required to cover the entire national territory, however, controls carried out by the *Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes* (Digital Communication and Post Offices Regulation Authority), revealed the existence of “white areas” (areas not covered by mobile telephony).

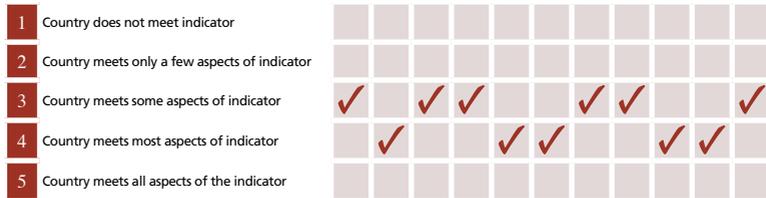
Broadcasting media have programmes in national languages.

Print media include 11 dailies, 11 weeklies, 18 semi-monthlies, 22 monthlies and one bimonthly. In addition, there are 19 institutional and specialised newspapers. Even though print media boasts 82 titles of diverse categories, the linguistic barrier (the content is written in French) and the poorly organised distribution channels seriously limit accessibility. The various titles have currently succeeded in establishing a distribution network and local relays.

Beyond the availability of a wide range of information sources, the analysis of the issue of economic accessibility is equally crucial. The dailies cost between CFAfr200–CFAfr300 (US\$0.33–US\$0.50). By way of comparison, one loaf of bread costs CFAfr150 (US\$0.25) and 1kg of the cheapest rice costs CFAfr400 (US\$0.66). Therefore, a private daily newspaper costs about the same as two loaves of bread and almost as much as 1kg of rice. Access to radio has been democratized through the decrease in the cost of cell phones, which can be purchased today at CFAfr5,000 (US\$8.26). In rural areas, the use of solar panels or generators facilitates access to broadcasting information sources, while LED television sets cost roughly CFAfr120,000 (US\$198.32). Finally, one hour of internet connection in an internet café varies between CFAfr200 and CFAfr500 (US\$0.33 and US\$0.83), depending on the speed of the connection.

**Scores:**

**Individual scores:**



**Average score:** 3.5

## 2.2 The public access to domestic and international media sources is not restricted by state authorities

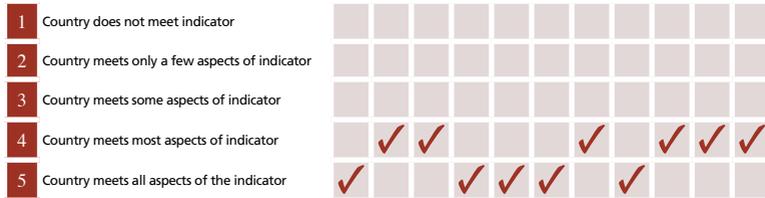
There is no legal restriction on Burkina Faso citizens’ access to national as well as international media. A panellist noted that international radio stations seem to have more listeners than their local counterparts. In addition, it was stated that there is a form of injustice as international radio stations have coverage over the entire national territory by broadcasting through satellite and over the FM band. RFI broadcasts on five local frequencies, which facilitates its access to the population. One can travel from Ouagadougou to Bobo-Dioulasso and follow RFI on the FM<sup>9</sup> band by switching to the relevant local frequency. It should be noted that the average effective range of an FM radio is roughly 60km. Moreover, national radios are limited to synchronisation. Only the national radio can have a coverage close to this.

The Africa No. 1 radio station stopped broadcasting more than ten years ago as it was not up to date with the payment of the licence fees to the state. Some national radio stations have been closed due to non-payment of taxes, as was the case with the Omega and Horizon FM radio stations in 2019.

<sup>9</sup> FM broadcasting is a method of radio broadcasting using frequency modulation (FM). Accessed at [https://en.wikipedia.org/wiki/FM\\_broadcasting](https://en.wikipedia.org/wiki/FM_broadcasting) on 17.2.2020.

## Scores:

### Individual scores:



**Average score:** 4.5

## 2.3 The editorial independence of print and online media published by a public authority is protected adequately against undue political interference

*Sidwaya* is the public daily newspaper. Since 2015, Law No. 057-2015/CNT on the legal regime of print media in Burkina Faso, provides in its Article 6 that ‘Public media houses are state-owned companies.’

Nevertheless, that provision has never been enforced and is currently subject to heated discussions with relevant stakeholders. Moreover, in its Article 10, the same law provides that: ‘The director general of the public press company is selected following a call for applications and appointed through a decree of the Council of Ministers.’

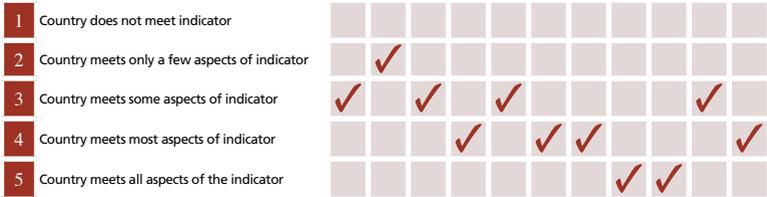
However, panellists were of the opinion that despite the call for applications, the competition is not fully open and political authorities ensure that the appointee is loyal to the state (and that it will not be necessary to call him to remind him of what is acceptable). It should be noted that the minister is no longer the publication director of *Sidwaya* as was the case in the past, but it is the appointed director general (who was previously co-director).

For one panellist, the editorial line of the *Sidwaya* is free today because in the past, the director general had to get editorial validation from the line minister, but that is no longer the case. The panellist also acknowledged that a journalist could receive a call from the director general if an article proposed by the journalist departs from the editorial line, even if the facts reported are true. However, everyone agrees that progress has been made concerning the editorial freedom of *Sidwaya* compared with the past (some 20 or 30 years ago). The motto of the newspaper is “The newspaper of all the Burkina Faso citizens.” Consequently, the opinions of all the political trends reflect in it. Unfortunately, there are many fringes, and many articles are not published without explanation. Another panellist raised the question of the level of independence a journalist working for state-owned media can have as a civil servant in the public administration. In response, another panellist declared that whatever the media, there are limits set by the editorial line.



**Scores:**

**Individual scores:**



**Average score:** 3.6

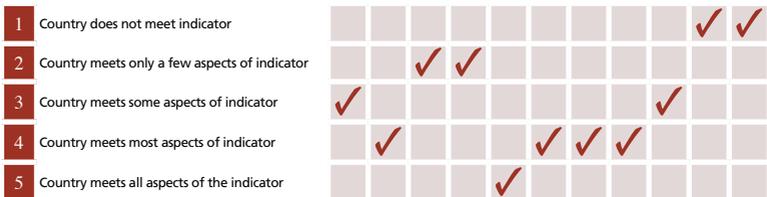
## 2.5 Adequate legislation/regulation seeks to promote competition and prevent media concentration and monopolies

A person may own many media outlets. The only condition is that they submit the required applications for licensing for each outlet. One restriction put in place for radio stations is the fact that a private radio station is not allowed to create its own relays, but it may be relayed by other radio stations. However, the relay time is limited. The law does not ban monopolies in the media. This is the case with the owner of *Horizon FM* in Ouagadougou, who owns other radio stations in Burkina Faso.

Likewise, there is no law restricting vertical as well as horizontal concentration in the media. Thus, *Oméga* owns a radio station, a television channel and a digital information service. *TVZ*, *Ouaga FM* and *Savanes Médias* also concentrate different media in the same area.

**Scores:**

**Individual scores:**



**Average score:** 2.9

## 2.6 Government promotes a diverse media landscape with economically sustainable and independent media outlets

There seems to be no law restricting people from establishing a media outlet in Burkina Faso. However, in practise, during the allocation of licences the CSC has limited the number of frequencies allocated to faith-based media, as they are suspected of not being neutral. This limitation is also undertaken with the view of prohibiting them from becoming more numerous than commercial radio stations; even though some of these applicants, from technical and financial perspectives, had the best applications compared to other applicants.

The CSC does not put in place incentives for the diversification of content in the media landscape. Consequently, poor creativity on the part of content creators at media outlets has led to a situation in which the media broadcast similar programmes. However, quotas are allocated to the broadcast of Burkina Faso culture and music.

There is a private media development fund amounting to CFAfr400 million (US\$660,320). Access to this fund is subject to a number of criteria, namely: having been legally established, having operated for at least one year, being up to date in terms of tax and social security payments, having declared one's employees, having professional journalists, regular publishing and the level of circulation (newspapers must print at least 1,500 copies). In addition, the amount of tax paid plays a role in the allocation of the subsidy.

One panellist indicated that the subsidy seems to benefit the strongest players in the media field. The panellist was of the impression that the idea behind the fund is to consolidate the most viable media houses by allocating a large share of the subsidies to them, but this does not contribute to the diversification of the media landscape. Another panellist was of the opinion that the subsidy does not actually promote diversification of the media landscape and to illustrate this statement, the example of *L'Observateur Paalga* (or *Le Pays*) was presented, which, in the panellist's opinion, is the biggest media house in Burkina Faso and receives the lion's share of the subsidies. For this panellist, this is against diversification as this media house is not even supposed to apply for the subsidies. Another panellist countered by stating that the media house is no longer as strong as they used to be due to the changes that occurred in media consumption patterns.

The panellist further reiterated that there are "free riders" who appear a few months before the allocation of the subsidy and disappear right after, with no obligations. That is the reason why media houses lay emphasis on the amount of tax paid. There is an allocation committee that deliberates based on consensual rules accepted by all. The amount of the subsidy varies from CFAfr1 million to CFAfr8 million (US\$1,650–US\$13,206) per media outlet – 96 media houses have received subsidies this year.

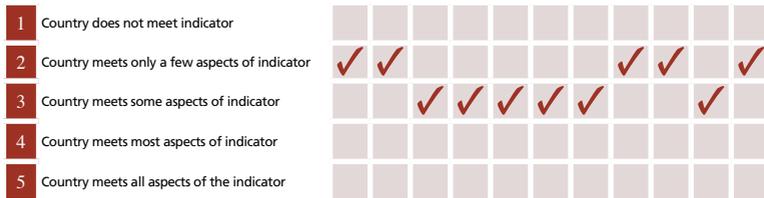


panellist offered the position of journalist to a woman on his editorial board but the offer was declined on the grounds that women reporters get a bad reputation. Other panellists stated that this response could come from anybody, and is not related to her situation as a woman.

Concerning the portrayal of women in the media, one of the panellists indicated that their limited presence as well as their absence in different sectors such as politics, finance and law compounds stereotyping. Providing the example of the MPs' portraits that his newspaper used to make, all the women MPs' approached found excuses to decline the invitation – this seems to be the case in various sectors. The panel agreed that there are cultural constraints that heavily influence this behaviour. Moreover, another panellist noted that in Burkina Faso in general, women are viewed as less competent. Panellists from the media industry asserted that they do not choose to interview a woman or a man but rather players who make the news. Another panellist noted that they are just perpetuating stereotypes that exist in society, as when it comes to issues like cooking, family and excision, women “happen” to be interviewed.

**Scores:**

**Individual scores:**



**Average score:** 2.5

## 2.8 All media fairly represent the diversity of voices of society

In the editorial boards, people are aware of the need to present views from all layers of society. Unfortunately, profit seeking and entities having to attend to their editorial line, hamper the implementation of actions. For example, *Droit Libre TV* made an editorial choice not to voice the opinions and issues of everybody but rather to reach out to those whose rights have been violated, the underprivileged and the most vulnerable. The rural areas receive increasing coverage in the media with the disappearance of many community radio stations that used to focus on local topics. At *Sidwaya*, there used to be a weekly column that highlighted issues and opinions of underprivileged women, but it is no longer produced.

At the level of the CSC, a committee monitors diversity of opinions in the media. Monthly reports are produced from the monitoring of the media, but actions are not always implemented. It is only during electoral periods that warnings are

issued to media that are not balanced in their coverage; however, apart from that period the CSC just publishes its monitoring report.

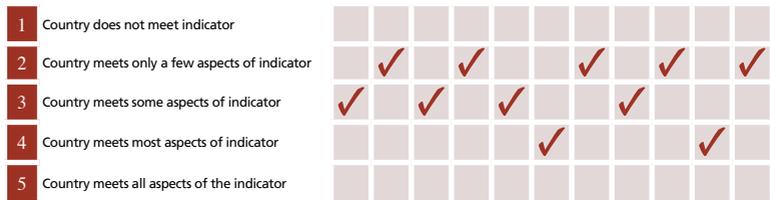
According to one panellist, the media are hostage to the news and institutions that organise activities and pay for advertorials. Therefore, the coverage of an event depends more on those considerations than on any desire to have a diversity of opinions in the media. However, another panellist placed a caveat on this information and stated that not all news reports are paid for. Nonetheless, it was acknowledged that the media are not making an effort to cover issues that are not topical and are caught up by the public agenda. Despite this, many vox pops<sup>10</sup> cover a diversity of viewpoints.

One panellist expressed dissatisfaction with the sampling procedures used by journalists, who seem to limit their coverage area to the visible world, 'They just choose among those they meet without even wondering if those people represent all the social categories.'

In addition, the international agenda on gender and the youth also seems to dominate the media to the detriment of other social issues. The other social category represented are persons with disabilities, who are organised to highlight their issues whenever possible. The state media also enables media coverage from time to time with some minorities (one such example is the International Day of Elderly People, celebrated on 1 October).

**Scores:**

**Individual scores:**



**Average score:**

**2.7**

10 Popular opinion as represented by informal comments from members of the public, especially when broadcast or published.

## 2.9 Media cover the full spectrum of economic, cultural, political, social, national and local perspectives including through investigative reports

It is a challenge to access to economic information in Burkina Faso. A panellist who took part in a programme of the Chamber of Commerce and Industry and who is trying to make economic information available, expressed the continued reluctance of economic stakeholders to communicate. Another problem confronting the media is related to the existence of specialised journalists (who have received minimal training) conversant with these issues on the editorial boards. For one panellist, once general topics are covered, expertise is hardly available. External experts are hesitant to appear in the media and make their research known to the public. Moreover, editorial boards do not always have the means to order an extended well-documented news report that would require several weeks of work by one or many journalists. All these factors contribute to the dominance of political issues in the media. In addition, journalists covering a ceremony tend to take the easy way by interviewing those who have just made speeches in order to get the summary of the speeches.

All the same, there are two media outlets that specialise in the economic domain in Burkina Faso, *L'Economiste du Faso* (a newspaper and a local representation of a Moroccan Newspaper), *L'Economiste* and *Eco du Faso*, which has a digital component and Web TV. In addition, the national television produces and broadcasts many economic programmes such as *Eco Mag*, *Business Africa* and a column devoted to the West African Monetary and Economic Union.

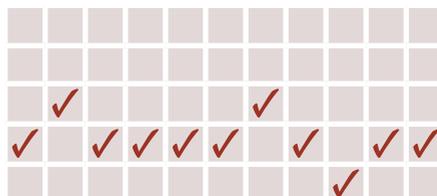
*Les Galien*, an evening programme devoted to excellence in the media, encourages journalists to be creative and to produce extended news reports on social and economic issues, amongst other topics.

As far as geographic coverage is concerned, *lefaso.net* regularly makes news available on pages dedicated to each region of the country on its portal. In state-owned media, there are pages (or programmes) dedicated to news, culture, economy, etc in the regions. They even have regional branches. *Lefaso.net* recently published an extended news report on the economic consequences of the curfews in Sebba, located in the Sahel region.

### Scores:

#### Individual scores:

1	Country does not meet indicator
2	Country meets only a few aspects of indicator
3	Country meets some aspects of indicator
4	Country meets most aspects of indicator
5	Country meets all aspects of the indicator



#### Average score:

3.9

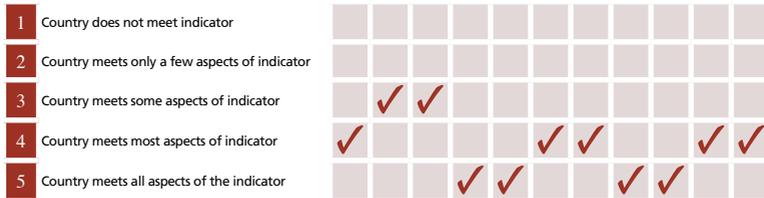
## 2.10 Private broadcasters deliver a minimum of quality public interest programmes

Private broadcasters offer public interest programmes. These include debates, programmes such as “Affairages” and other interactive programmes.

The CSC ensures that the broadcasters respect the programmes that were initially included in their programme schedules to get the broadcasting frequency. Any change in the schedule should be submitted to the CSC – who may not approve the change. Unfortunately, the shows are almost identical from one media to the other and they focus either on the analysis of the news of the week by journalists, or on sport, health, etc.

### Scores:

#### Individual scores:



Average score: **4.2**

## 2.11 The country has a coherent and comprehensive ICT policy framework and/or the government promotes and implements measures, which meet the information needs of the public, including underserved communities

In Burkina Faso, the Ministry of the Development of the Digital Economy and Post Offices and the *Agence Nationale de Promotion des TIC* (National ICT Promotion Agency), organise a national week for internet and ICTs. The sector is governed by regulations such as the National Digital Economy Development Strategy (2018-2027).

Local human capacity is lacking in the sector and bureaucracy hampers the mobilisation of external resources. An example is the installation of the G-Cloud that was outsourced to the Nokia Group; due to lengthy procurement procedures, the technicians went back without installing the device. However, the national node (or the backbone) with the optic fibre was successfully installed, which enabled the increase of connectivity resources decongesting the traffic on ONATEL, the state telecommunications company. However, prices did not decrease after this and the people managing the project are still unknown. The

last segment of the backbone remains unused, despite the fact that a German company offered roughly CFAfr2 billion (US\$3,301,604) as part of a Public Private Partnership, while the ministry has received another offer amounting to CFAfr400 million (US\$660,320).

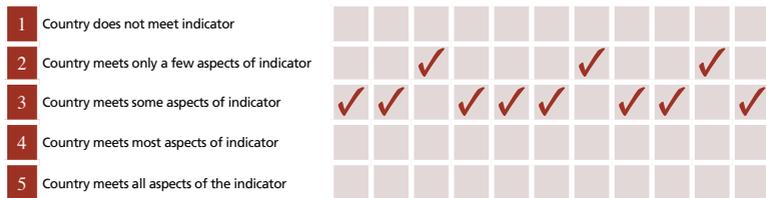
There are three mobile phone operators in Burkina Faso. This diversity does not seem to have created competition among them in terms of quality or cost of communications.

Theoretically, Burkina Faso is supposed to have migrated fully to DTT. Decoders and antennas are available so that people can continue using old television sets. The cost of the decoders varies between CFAfr10,000–CFAfr15,000 (US\$16–US\$25) depending on the quality.

Currently, the ministry requests CFAfr75 million (US\$123,810) as annual fees from the media outlets. The latter are categorically against this, as they do not have the resources to bear such a cost.

**Scores:**

**Individual scores:**



**Average score:** 2.7

## 2.12 Government does not use its power over the placement of advertisements as a means to interfere with editorial content

The advertisement market’s value is about CFAfr20 billion (US\$33,016,040) with the state as the main advertiser, followed by mobile phone operators. Initially the panellists did not reach a consensus on whether a paid seminar is an advertisement, but within the framework of this indicator, it ended up being considered as one.

The state chooses the media it advertises with by taking into account their audience and political inclinations. Moreover, some directors of communication will allocate shares of the market only when they are sure to get 20%– 40% of the volume as commission. Media entities who refuse to pay this commission are blacklisted until a new director is employed. Media entities that agree to collaborate have their payments (as well as the commission payment to the director) processed speedily. Most directors of communication own

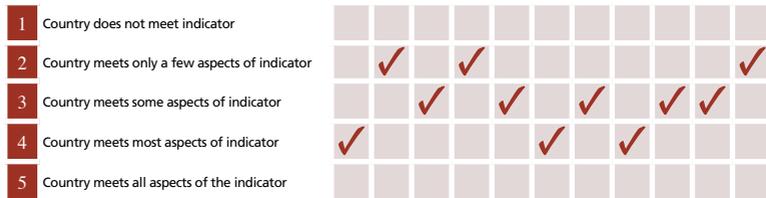
communication agencies to whom they award the ministry's contracts. In general, events are handled in this manner. Budgetary transactions do not follow the regular payment procedures of public administration. Apart from the Value Added Tax (VAT) and the contract registration and stamp fees to be paid, it is another challenge to be paid after obtaining a contract from the state. It is an extremely difficult situation and has become one of the grievances of the media houses as once the contract is awarded, the company pays VAT but can wait for up to three years without payment.

There is no transparent procedure for the award of state advertisement contracts, but at times corrupt individuals have the latitude to decide on how the contracts are to be allocated – and usually act in their own interests.

Media houses in Burkina Faso are not overly politicised; there is no newspaper that can actually be tagged as an opposition newspaper.

**Scores:**

**Individual scores:**



**Average score:** 3.0

**2.13 The size of the advertising market can support a diversity of media outlets**

The advertising market is not large enough to support a diversity of media.

At *Sidwaya*, a black and white advertisement page costs CFAfr177,000 (US\$280), half a page costs CFAfr103,000 (US\$170) and a quarter of the page costs CFAfr53,000 (US\$87). At *lefaso.net*, the top banner costs CFAfr500,000 (US\$825) per month, with the cost decreasing as the banner moves towards the bottom of the page. About ten areas for the banner are currently reserved for the year. At *Le Rapporteur*, the share of advertisement turnover is 20% while sales represent 80%. These shares are because they do not get advertisements on a regular basis (the newspaper often spends three to six months at a stretch without any advertisements). One panellist indicated that the media audience plays an important role in attracting advertisers. However, media outlets are not always proactive in looking for advertisers and wait for the latter to come to them. On a general note, the share of advertisement revenue for media outlets is very small. The costs of advertisement in Burkina Faso are relatively low compared to a country like Côte d'Ivoire, where one black and white page would cost a minimum of CFAfr300,000 (US\$495).

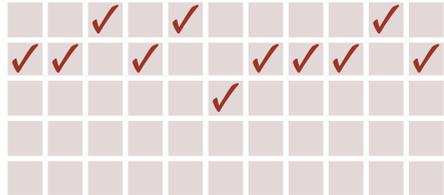
Private outlets just manage to pay their journalists. The collective bargaining includes a pay scale as well as allowances, which are quite difficult to pay given the revenues of private media. There is also competition from foreign outlets such as RFI, Jeune Afrique and others.

With a large staff component, *Sidwaya* is not financially independent and remains operational because of state subsidies. According to a panellist, even with half of their labour force, the newspaper could still be operational. In addition, *Sidwaya* journalists are relatively well paid.

**Scores:**

**Individual scores:**

- 1** Country does not meet indicator
- 2** Country meets only a few aspects of indicator
- 3** Country meets some aspects of indicator
- 4** Country meets most aspects of indicator
- 5** Country meets all aspects of the indicator



**Average score:** 1.8

**Overall Score for Sector 2:** 3.2



## SECTOR 3:

Broadcasting regulation is transparent and independent; the state broadcaster is transformed into a truly public broadcaster

### 3.1 Broadcasting legislation is passed and is implemented, and provides for a conducive environment for public, commercial and community broadcasting

The main regulations that govern broadcasting in Burkina Faso are Law No. 059-2015/CNT on the legal regime of sound, radio and television broadcasting; and Law No. 004-2018/AN that amended organic Law No. 015-2013/AN of 14 May 2013 on the responsibilities, membership, organisation and functioning of the CSC. However, the enforcement decrees of Law No. 059-2015/CNT related to public media have not yet been passed.

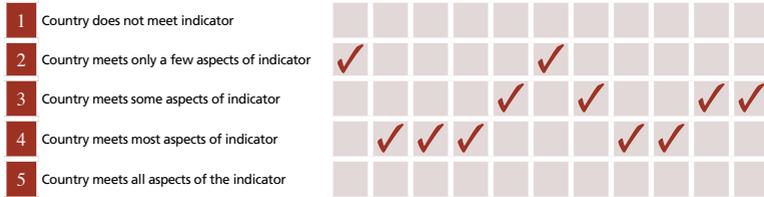
Law No. 059-2015/CNT brought about the liberalisation of the airwaves and thus led to the explosion in the number of private and community broadcasting media in Burkina Faso.

The process of adoption of the legislation was participatory. The only challenge is that Law No. 059-2015/CNT provides for the transformation of the public broadcaster into a state-owned company in its Article 30. The article provides that: ‘Public media houses are state-owned companies...’ This provision gives more financial independence to public broadcasting and ensures a more independent editorial line. A tangible breakthrough is that the managing director is to be recruited through a call for applications and report to a board of directors and not the Ministry of Communication. The appointment is approved through a decree. These provisions give the manager a certain level of independence. In fact, the previous manager of the RTB, Mrs. Danielle Bougairé, who had disputes with her superiors because she refused the interference of politicians in her management of the company, was not dismissed — however, she did not get another term.

Nevertheless, the provision transforming the RTB into a state-owned company has never been implemented and is currently a source of conflict with the public broadcasting trade unions. An important part of the debate around this provision is to know if these media outlets, once transformed into state-owned companies, will be economically viable. According to one panellist, the viability of these companies will result from profound reforms in the labour organisation, mainly at the level of productivity, making it clear that the staff should not only expect salary increases. In the negotiations, the minister seemed to be concerned about how these outlets will be able to survive with their bloated current staff (800 employees for RTB and 300 for *Sidwaya*) but the trade unions want the transformation into a state-owned company while keeping all the staff. The panellist expressed lack of understanding as to why the government has not signed the enforcement decrees so that once they are confronted with the reality of independent management, the companies can take decisions that are appropriate for their survival.

## Scores:

### Individual scores:



**Average score:** 3.3

## 3.2 Broadcasting is regulated by an independent body adequately protected against interference by law, and whose board is appointed in an open and transparent manner involving civil society and is not dominated by any particular political party

The CSC is not independent. Its membership includes nine people of which, according to a panellist, six are appointed by public institutions such as the Presidency of Burkina Faso, Parliament and the Constitutional Court. The remaining three members are appointed by professional media organisations. Moreover, the profile of members appointed by public institutions is sometimes questionable. This is case with the current chairman of the CSC who was the special advisor to the current president of the republic and an active member of the ruling party.

Certain decisions of the CSC dispel the belief that it is independent. An example is the suspension of the *L'Événement* newspaper for one month for having revealed the location of the ammunition depots of the Burkina Faso army. This suspension was challenged before the administrative court, who first deferred the suspension before nullifying the conviction when it was shown that the information was available on specialised army intelligence sites. According to one panellist, decisions such as these do not target public interest but rather mirror the mindset of the government. A number of panellists felt that the CSC is less independent now than it was in the past, with one panellist even establishing a link between this decline and the personality of the CSC leaders.

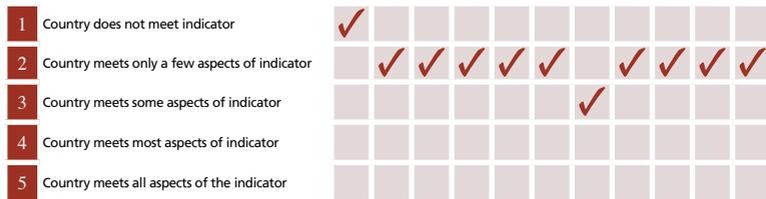
According to a panellist, the life of the CSC is divided into two periods. The first period was characterised by consultations with media inter-professional organisations on all the issues of disagreement, while the second period is characterised by confrontation between the CSC and the media professionals. In 2015, there was a demonstration organised by media professionals against the CSC for the improper suspension of interactive programmes on *Horizon FM* and other outlets.

For ethical reasons, some CSC presidents resigned from their political parties after their appointment. CSC presidents are caught in the crossfire between those who supported their appointment and the media professionals. Indeed, both parties continuously attack decisions made by CSC presidents. One panellist stated that CSC members behave like the advocates of the ruling party. For example, a member of the CSC requested the closing of the *lefaso.net* forums because they provide a free communications space for internet users. According to another panellist, the appointment of politicians to the CSC is the main problem and resignation from a political party does not guarantee the independence of the person. The law provides that the counsellors should take an oath on aspects such as neutrality, impartiality and confidentiality but in actual fact, the issue is whether the counsellors comply with their own oath.

Counsellors are appointed for a five-year term that is neither revocable nor renewable. These safeguards are included in the law to enable their independence. However, these safeguards do not work as the panel is convinced that before acting, counsellors think about life after CSC.

**Scores:**

**Individual scores:**



**Average score:** 2.0

### 3.3 The body regulating broadcasting services and licensing, does so in the public interest and ensures fairness and a diversity of views broadly representing society at large.

According to one of the panellists, the scrutiny of the media by the CSC is not in the public interest. For example, *L'Événement* newspaper was questioned about an article revealing the health condition of former President Blaise Compaoré, stating it to be a private issue. However, it was arguable that the poor health of the head of state could have constitutional consequences, which would make it a public interest issue.

Concerning the issue of licences, what is done is in the interest of the public and has enabled a nominal diversity in the radio landscape. Nevertheless, panellists believe that some licences are blocked without any rational justification. This was the case with the licence application of the *Mouvement Burkinabè des Droits de*

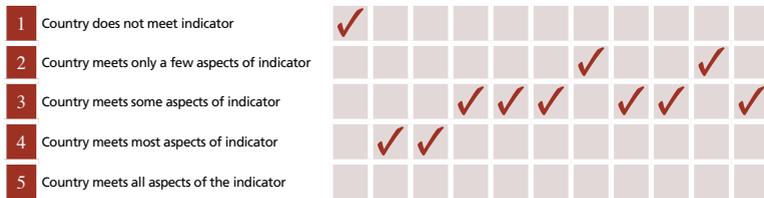
*l’Homme et des Peuples* (Burkina Faso Human and People’s Rights Movement) that was blocked for a long time without any valid reason, until a new president resolved the issue.

At times, the CSC undergoes pressure from political and religious authorities on the issuing of licences. It is suspected that the CSC has at times yielded to this pressure.

However, the process of issuing licences has not enabled diversification of the content of radio stations. This is due to the similarity of the various projects received by the CSC. The CSC tries to give priority to topics which are infrequently covered or not covered at all. The panel also found the need for the CSC to define criteria that encourage promoters to diversify programmes and to innovate.

**Scores:**

**Individual scores:**



**Average score: 2.8**

**3.4 The state/public broadcaster is accountable to the public through an independent board which is representative of society at large and selected in an independent, open and transparent manner**

The board of directors of the RTB has nine members, which include representatives of the workers, representatives of the administrative staff and representatives of the ministries.

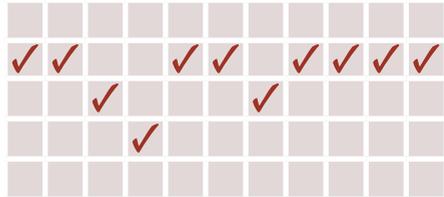
The selection of the RTB manager is conducted through a call for applications launched by an inter-ministerial committee, hosted at the prime minister’s office. The manager is then appointed through a decree. This procedure appears to rank the manager higher than the board of directors to whom he/she is supposed to report.

According to one panellist, the boards of directors are not independent and the chairman of the board is generally a staff member of the Ministry of Communication. The board of directors adopts the budget of RTB, the procurement plan, controls the implementation of the budget and evaluates the manager.

**Scores:**

**Individual scores:**

- 1 Country does not meet indicator
- 2 Country meets only a few aspects of indicator
- 3 Country meets some aspects of indicator
- 4 Country meets most aspects of indicator
- 5 Country meets all aspects of the indicator



**Average score:** 2.4

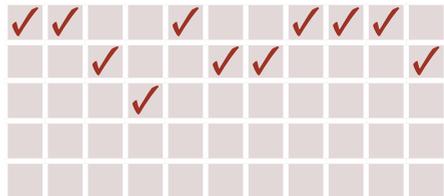
### 3.5 The editorial independence of the state/public broadcaster from political influence is guaranteed by law and practised to ensure balanced and fair news and current affairs programmes

The panel did not know if there were provisions that protect the editorial independence of the state broadcaster, or laws that protect it from external interference. One panellist quoted a statement by the minister of communication, who said that one cannot fly with the president’s plane and criticise the president. Another panellist thought that interference is the rule. In 2018, a former minister (who had resigned) was announced as a guest speaker on the news. However, even though he showed up, he was not received as the editor was called and instructed to cancel his appearance. The manager, who was known to be very unaccommodating, was not even informed. In addition, when a director is not submissive, their term is not renewed, if they are not dismissed outright.

**Scores:**

**Individual scores:**

- 1 Country does not meet indicator
- 2 Country meets only a few aspects of indicator
- 3 Country meets some aspects of indicator
- 4 Country meets most aspects of indicator
- 5 Country meets all aspects of the indicator



**Average score:** 1.5

### 3.6 The state/public broadcaster is adequately funded in a manner that protects it from political interference through its budget and from commercial pressure

The budget of the RTB is over CFAfr10 billion (US\$16,508,020), most of which is funded by the state. In addition to public funding, RTB also has its own revenue streams. The managing director is the budget implementation officer under the supervision of both the board of directors and the financial controllers of the Ministry of Finance. The manager implements the procurement plan validated by the board and any change in the plan has to be submitted for the approval of the board. Given that the employees are civil servants, their salaries are paid by the public treasury.

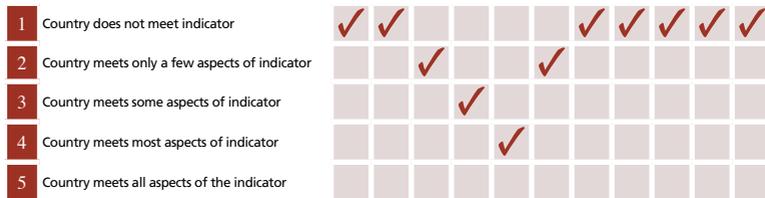
RTB journalists are hired into the civil service as trainee civil servants through competitive examinations, trained in a journalism school and posted in one of the various state media entities. However, there are also freelancers who become career journalists. Freelancers in the context of the RTB work full-time and sometimes for more than ten years and only receive an allowance of CFAfr40,000 (US\$66) per month. Freelancers complain about this situation and some of them even sued the state in court and won the case. There are roughly 800 employees at RTB.

A journalist at RTB receives about CFAfr112,000 (US\$185) per month at the beginning of their career in accordance with the civil service pay scale in Burkina Faso.

The RTB is more subject to the political lobby than to the commercial one.

#### Scores:

##### Individual scores:



##### Average score:

1.6

### 3.7 The state/public broadcaster offers diverse programming and formats that cater for all interests, including local content and quality public interest programmes

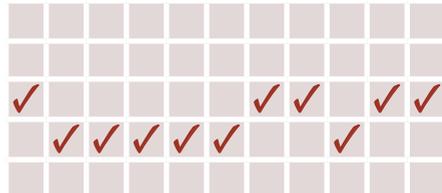
The RTB offers a certain number of quality programmes from the technical and content perspective. These shows include “Santé Mag” which is a well-designed programme with health specialists who explain health issues to the population. There is also a programme titled “Controverse” which is inclusive, and “Plein champs” which focuses on agriculture. In addition, regional news programmes use the regional branches of RTB to produce news on various regions of the country on a daily basis.

It is true that in principle the RTB covers all interests. However, after a labour dispute the journalists have chosen to work during the same hours as other civil servants,<sup>11</sup> and for that reason an important part of their programme schedule is currently not being implemented. As a result, there is no longer news on TV at 8 pm. On the 11 October 2019, the editor presented the 8 pm news under police surveillance.

**Scores:**

**Individual scores:**

- 1 Country does not meet indicator
- 2 Country meets only a few aspects of indicator
- 3 Country meets some aspects of indicator
- 4 Country meets most aspects of indicator
- 5 Country meets all aspects of the indicator



**Average score:** 3.5

**Overall Score for Sector 3:** 2.5

<sup>11</sup> Journalists at RTB leave work at 4 pm from Monday to Friday and do not work during the weekends.



## SECTOR 4:

The media practise high levels of professional standards

## 4.1 The standard of reporting follows the basic principles of accuracy and fairness

Concerning internationally accepted standards, in 1991 the Burkina Faso Journalist Association (AJB) developed, with other professional organisations, the Burkina Faso Journalist Charter, which was reviewed by the Burkina Faso Media Watch (OBM). The digital media charter was adopted on 27 June 2019.

There is no specific charter for each media outlet, rather operational rules (at a minimum, the media in Burkina Faso comply with ethical rules). However, a large number of people who joined the media industry during the “media spring” (opening up of the media in 1991) were not trained and have learnt everything on the job. One of the panellists referred to this situation as the “original sin”. Thus, for a long time, some journalists did not strictly comply with ethics. Nevertheless, professional organisations such as the OBM and CSC have worked to address these shortfalls. The OBM is the body in charge of media self-regulation in Burkina Faso; however, it has been dormant for years.

The Journalist Charter recommended that the editorial boards should have ombudsmen who will act as middlemen between the editorial board and members of the public who might have grievances against a media outlet. Very often, people file complaints against the media for libel, invasion of privacy and other offences. These problems arise from lack of verification of sources, inadequate crosschecking of information and lack of accuracy in news articles. One panellist confirmed that there is frequent breach of ethics in Burkina Faso: complaints have been filed against journalists who published articles received from external sources without even proofreading them. In some cases, journalists have mounted a conspiracy against a person or tried to settle scores without observing the minimum precautions required by their profession. The panellist concluded by recognising that Burkina Faso journalists have improved significantly over the last few years – compared with journalists in other African countries like Côte d’Ivoire where the press is partisan. When journalists err, they publish corrections.

The CSC has sensitised the media mainly on protecting children (for example by recommending the use of pictograms or trailers that warn about violent and erotic scenes), as well as the scheduling of violent or pornographic programmes at late hours. Moreover, the use of images is regulated. A person’s pictures cannot be published without the agreement of that person or, in the case of under-age children, their legal guardian. The CSC suspended a daily newspaper for publishing pictures of children, without covering their faces, together with their full names.

In the past, situations regarding the use of certain media have caused disagreement in the profession. In 1991, the corpse of Oumarou Clément Ouedraogo, a Burkina Faso politician who was the second ranking personality of the state, was published without any precaution to readers. Oumarou Clément

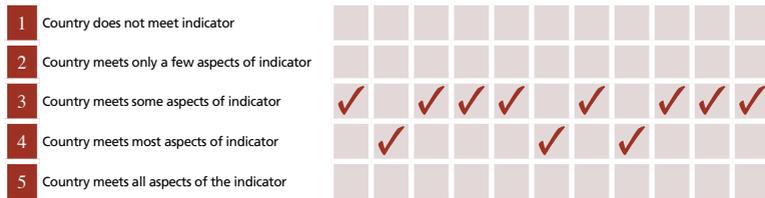
Ouedraogo was killed in his car in front of the Independence Hotel for political reasons. When there is a severe breach of ethics, the CSC questions the journalist and/or the editor. The questioning is followed with a *communiqué* that is published in newspapers, including in the newspaper at fault.

In the past, rights of reply were followed with a note from the editorial board. The new law now explicitly prohibits this. Nonetheless, the journalist may respond in another article.

Citizens in Burkina Faso have a positive image of journalists.

**Scores:**

**Individual scores:**



**Average score:** 3.3

## 4.2 The media follow voluntary codes of professional standards, which are enforced by independent/non-statutory bodies that deal with complaints from the public

The OBM can act *ex officio*<sup>12</sup> in general but citizens or legal entities can also lodge complaints with it. Media outlets defer to the summons issued by the OBM out of courtesy. However, they seldom implement decisions taken. In fact, media outlets are not very happy with the way in which the OBM handle complaints and therefore pay little attention to recommendations made. It was discovered that the OBM was not neutral in the management of complaints; therefore, journalists often contest all decisions taken. According to one panellist, journalists are frustrated by the summons of the OBM as they feel the body should stand for them instead.

As for the CSC, which remains the only operational body since OBM became dormant, it is subject to the same complaints as the OBM when it comes to neutrality. However, given that the CSC has binding powers, journalists and their outlets implement its recommendations.

The AJB has requested the incumbent team to organise a general meeting to terminate their term and revitalise the OBM. The OBM does not have any coercive power, which seriously limits its influence as a self-regulation body. One panellist

<sup>12</sup> Ex Officio (Latin) meaning 'by virtue of one's position or status'.

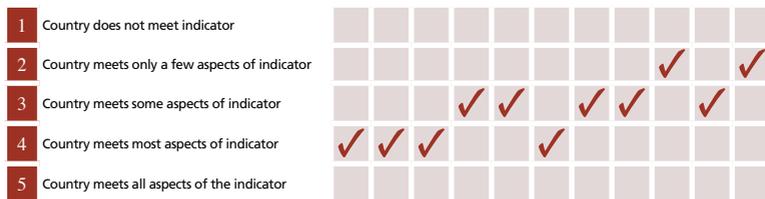
stated that the regulations that established the OBM should be reviewed in order to strengthen its influence.

The OBM is funded by the Norbert Zongo foundation, which hosts its head office and some of its activities. It also receives funding from the CSC. The AJB negotiated that part of the state fund devoted to private media be set aside for sustainable financing of the OBM.

The CSC suspended the *Le Quotidien* newspaper for one month for breach of ethics, even though the profession did not unanimously approve the decision. Afterwards, journalists of the outlet acknowledged that the decision was justified and that it helped them improve their professional standards.

**Scores:**

**Individual scores:**



**Average score:** 3.2

### 4.3 Salary levels and general working conditions, including safety, for journalists and other media practitioners, are adequate

According to a panellist, Burkina Faso journalists are the underdogs of African journalists. The media houses are often not viable and cannot pay decent salaries. Journalists accept low salaries with the view to utilise “compensation sources”. These sources are referred to as “gombos”, networks or connections that provide the opportunity to get additional income. Another panellist insisted that the term synonymous with journalists is precariousness and that situation leads them to look for “gombos”.

Entry-level salaries for journalists differ across media outlets. At *Sidwaya*, an entry-level journalist earns between CFAfr90,000–CFAfr120,000 (US\$14–US\$199). At *lefaso.net* or *Le Reporter*, a Bachelor’s degree holder starts with a gross salary of CFAfr125,000 (US\$207). At Droit Libre TV, entry-level journalists earn more than CFAfr150,000 (US\$249). According to one panellist, secondary school teachers start above CFAfr150,000 (US\$249). However, these benefits are the result of many years of struggle on the part of the union.

*Lefaso.net* journalists use their own transportation when they are in Ouagadougou, but the newspaper provides fuel and they receive a monthly allowance for the

maintenance of their motorbikes. When travel outside Ouagadougou is required, most outlets provide a vehicle.

Depending on the outlet they work for, journalists do not always have contracts. In addition, even when contracts are signed, nothing ensures that the owners will comply with the clauses. When contracts are present, they are declared at the *Caisse de Nationale de Sécurité Sociale* (National Social Security Fund). Even with contracts, journalists seldom have insurance to cover them. This is the case with *Droit Libre TV*.

Most media outlets have interns and some pay them internship allowances. In some outlets, the duration of the internship is extended. According to a panellist, a case in point was an intern who spent more than one year working for a television station before being offered a permanent position. In some instances, volunteers work elsewhere and are passionate about journalism, but do not show up to work on a regular basis. According to another panellist, this practice is general in Burkina Faso, whatever the sector. Where interns are required and when they are proficient, they are not given a job right after the internship, even if they continue working for the media outlet. In addition, interns do not claim their rights for fear of getting fired and losing their, rather meagre, income source.

With their income, media practitioners find it hard to meet the cost of living. A one-bedroom apartment costs CFAfr30,000 (US\$50) in Ouagadougou, while one 25kg bag of rice costs about CFAfr12,000 (US\$20).

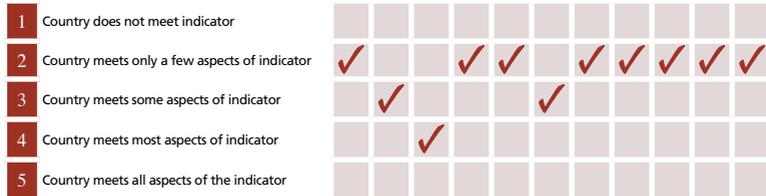
With regards to the issue of safety, panellists mentioned some cases where journalists were attacked. One case dates back a few years and concerns a female journalist who was covering a demonstration organised by female market sellers in Ouagadougou. She was attacked by the demonstrators, who beat her, removed her clothes and took her camera because she was filming the event. The journalist was hospitalised. Two years ago, during the celebration of Independence Day at Kaya, the AJB president was beaten by a security operative because he tried to step over a security cordon. He sustained a serious facial wound (the event was live on TV). During the failed coup in 2015, a security operative flogged a *lefaso.net* journalist, while other operatives went to the outlets head office to threaten the other journalists. Given that *lefaso.net* is a digital platform, the journalists were able to work from home for one week. Another incident occurred at *Sidwaya*, where an individual went into the editorial room with a club and asked for a journalist that he did not even know in person. In yet another incident, a businessman was about to lose a contract of CFAfr500 million (US\$830,226) because of an article published in *Le Reporter*. He threatened to kill the journalist if he lost the contract as he had taken out loans against it. This resulted in the *Le Reporter* journalists receiving, on two occasions, visits from armed men. One last incident relates to a host of Oméga radio, who was attacked by artists of the CORA-BF association on 28 June 2017. The artists blamed him for not playing enough Burkina Faso rap music. In all the cases of attacks on journalists, the damage is generally borne by the outlet.

*Lefaso.net* has already replaced two motorbikes stolen from its journalists during the conduct of their duties.

The instigators threatening journalists have changed over time. In the past, threats were from politicians, but now threats are coming from ordinary citizens.

**Scores:**

**Individual scores:**



**Average score:** 2.4

### 4.4 Journalists and other media practitioners are organised in trade unions and/or professional associations, which effectively represent their interests

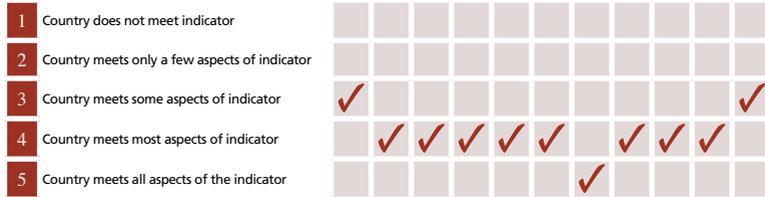
The *Syndicat Autonome des Travailleurs de l'Information et de la Culture* (Independent Information and Culture Workers' Union (SYNATIC)) represents media workers from the public and private sectors. At least 50% of all media workers are members of SYNATIC. The union had a challenge mobilising until the upheaval against the regime in 2015, as journalists did not want to be tagged. Since then, membership has increased. In almost all the public media outlets, the union is represented and has more weight in negotiations with the government. In general, union members do not pay dues, except when congresses or elective general assemblies are organised. Even at the level of the *Société des Editeurs de Presse* (Press Editor Society), it is difficult to mobilise dues (dues are only CFAfr10,000 (US\$17) per month). Members who do not pay still want to vote, even though this is against the regulations of the association.

The union has proven its effectiveness; it has obtained the payment of new allowances to journalists. However, the main challenge of unions is the migration of public media outlets into state-owned companies. It should be noted that unions are mainly active in the public sector.

In the private sector, there are associations and networks which organise professional training.

## Scores:

### Individual scores:



**Average score:** 3.9

## 4.5 Journalists and media houses have integrity and are not corrupt

Journalists do not always have integrity. Evidence of this is the “gombo” (when they request to be paid to do their job or they request event organisers to ensure their transportation). Some media outlets pay the transportation costs of their journalists, but this is not the case across the board.

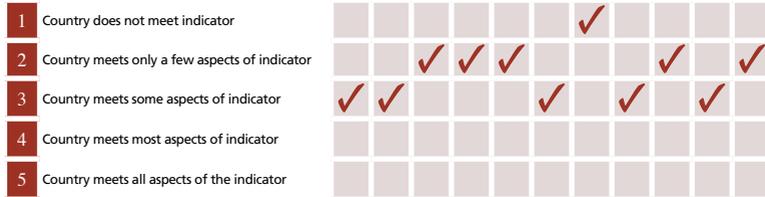
When the organiser of an event calls to request coverage, a general query from the newspapers is if the organiser wants an advertorial and to inform them of the financial implications for such coverage (the average cost is CFAfr170,000 (US\$283). If this is not the case, or if the organiser does not have the means, it is the relevance of the topic to be covered which determines whether a journalist is sent. The unions, political parties and artists receive free coverage. NGOs, international organisations and ministries pay well. One panellist stated that some people view the media as a corrupt environment – that journalists have corrupt practices and the selection of the news is never done without any underlying interest. In addition, there are doubtful relationships between some journalists and economic operators who become their sponsors. In some cases of complaints against journalists, the accusers reveal that they have even paid the journalist.

The former Minister of Defence, Jean-Claude Gouda, reportedly suspected a journalist of having received money to write an article against him. This was not the case, but this example does not preclude the fact that some journalists receive “gombos” to write and publish articles in their newspapers and in some cases, these articles are not even discussed at the editorial conference. Money still influences the editorial content of many media outlets.

The associations often plan a budget line “to give something to journalists”, who sign and receive this “contribution”. Additionally, there is another phenomenon whereby individuals pretend they are journalists in order to extort money from event organisers. They identify absent media outlets and pose as journalists from those outlets. This type of behaviour is still possible because even with the adoption of the press card, imposters simply claim that they have been expecting it for years.

## Scores:

### Individual scores:



Average score: **2.4**

## 4.6 All journalists and editors do NOT practise self-censorship

Self-censorship is still practised in media outlets for fear of lawsuits, especially when the information has not been fact-checked appropriately. Issues related to religion, traditional leaders, national security and ongoing investigations are considered sensitive. The editorial board of *lefaso.net* received two threats of a march to their premises by Muslims who did not share the viewpoints published on their platform. Journalists also think that they are already convicted when they go to court. Therefore, they take the risk to publish a piece of information based only on corroborative and reliable sources.

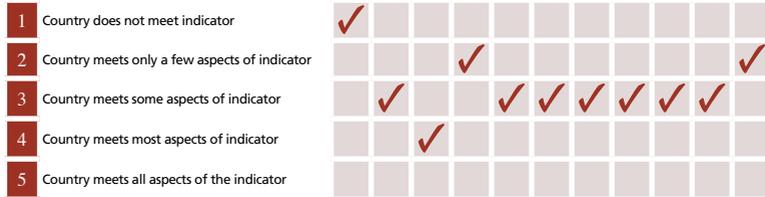
Self-censorship is also practised for economic reasons. However, it is not systematic. A case in point is the minister in charge of infrastructure who is the most attacked by the media. However, the same minister advertises the most in the newspapers. There are press managers who have close friends in the business world, which can give rise to self-censorship.

Another example given by one panellist was about sources of information. The panellist's spouse works for a company about which he received information. The panellist felt this was a conflict of interest and guided the source towards another colleague who could report the information in an unbiased way.

Self-censorship can come from the editor or even from the media owner for various reasons. For example, the media outlet can be in the process of negotiating a contract with the incriminated operator and a negative publication could jeopardise these negotiations. An example was given on a construction and real estate company that sent journalists as middlemen to ask *Le Reporter* not to write a piece on it. On several occasions, the *Le Reporter* manager requested a meeting with the manager of the company in person but the latter never went to the meeting as he did not know if it was a trap to record or film him. This was also the case with another individual who, after lodging a complaint with the CSC against *Le Reporter*, realised that he had made a strategic mistake. He then sent middlemen to the paper to say that he was ready to help the media outlet. The editor felt it was a double edge sword and *Le Reporter* did not respond.

## Scores:

### Individual scores:



Average score:

2.7

## 4.7 Media professionals have access to training facilities offering formal qualification programmes as well as opportunities to upgrade skills

There are plenty of training schools offering modules in journalism and communication in Burkina Faso, such as the Institut Supérieur des Techniques De L'information Et De La Communication, Institut Supérieur de la Communication et du Multimédia, Institut panafricain d'étude et de recherche sur les médias, l'information et la communication, Inter Press Service, Université Libre du Burkina, Institut Supérieur Privé Polytechnique and Université Aube Nouvelle.

*Lefaso.net* has its own training programmes with specific modules on journalism; it has also hired an experienced journalist who takes care of the inexperienced ones that come to the editorial board. At *Droit Libre TV*, journalists are encouraged to take courses which they find interesting and these are fully sponsored by the television station. In addition, when an outlet identifies a general need in the editorial board, it calls for a professional to provide in-house training for the journalists. However, this practice is not widespread. One panellist went so far as to state that some media outlets are traders who think only about profitability. However, journalists have certified training opportunities offered by professional associations such as the AJB. Moreover, some embassies or NGOs also offer training programmes that the outlets share at the level of the editorial boards and encourage journalists to apply.

In the public sector, journalists seek courses of interest and send applications. Once they are accepted into a course, the journalist will carry out the required administrative procedure.

When the editorial boards receive scholastic offers, everybody is encouraged to apply because the institution that offers the scholarship carries out selection. However, if it is the decision of the outlet to select a representative, the editorial boards take into account rotation or specialisation criteria.

When journalists return from their studies, they are requested to share what they have learnt with their colleagues. Many courses request the production of articles

or post training projects, thus giving the journalist the opportunity to apply the newly acquired knowledge. Nevertheless, in some cases, returning from a course can create tension with the journalist's direct supervisor – as mentioned by a journalist who was a victim.

Courses on safety are organised by a group of professional organisations two to three times a year at the *Centre National de Presse Norbert Zongo*. One such course is currently under preparation and is geared towards the protection of editorial boards and journalists.

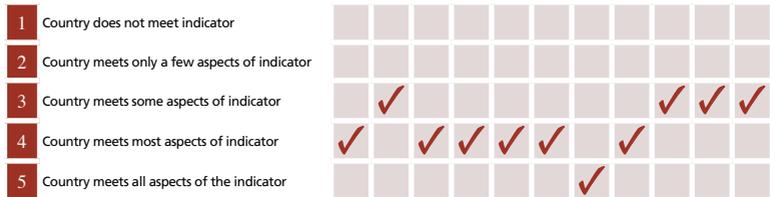
In general, all the courses are relevant. However, the challenge is that with the issue of safety being a priority, organisations are offering the same basic safety course. Therefore, journalists will find themselves taking part in the same course three to four times, making it redundant. Discussions with the various organisations to have synergy and suggest a more comprehensive training cycle has not yet been successful. One panellist found that the training courses offered on new digital tools and social media are quite useful for journalists who have not had the opportunity to be exposed to these tools during their classical training.

The CSC organises seminars, workshops and panel discussions on ethical issues to enable journalists to discuss or to share ideas.

After long training courses, journalists explore internal and external opportunities available to them and decide on a course of action.

**Scores:**

**Individual scores:**



**Average score:** 3.7

## 4.8 Equal opportunities regardless of race or ethnicity, social group, gender/sex, religion, disabilities and age are promoted in media house

There are no regulations on equal opportunities in the media. Very few women hold decision-making positions. According to a panellist, sometimes women refuse leadership positions. The panellist used the example of a competent journalist on his editorial board who refused to be appointed editor due to the workload. However, according to the panellists, there can be many reasons behind this kind of refusal, such as fear of not living up to the position, job requirements that create more day-to-day responsibilities or the patriarchal legacy of the Burkina Faso society.

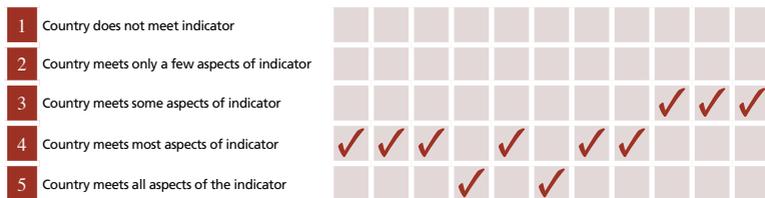
The panel provided an example of a former journalist who got a position in a mining company with a considerable salary increase, but also with the working pattern specific to the mining sector. The woman's husband asked her to choose between her work and her household, and this led her to resign from her position. In the media environment, a male journalist would often say that he would never marry a female journalist and vice versa. One panellist recalled that a conducive environment for women in the media was for those who occupied very important early positions in television stations or in the cinema. Nevertheless, there remain sociological obstacles that play an important role in a woman's final career choice.

With regards to persons with disabilities, there is no discrimination: a point in case was a disabled editor at *Sidwaya* who ran the paper well.

There is no social or ethnic discrimination in the editorial boards. In the faith-based media outlets, the journalists are from the media's creed.

### Scores:

#### Individual scores:



**Average score:** 3.9

**Overall Score for Sector 4:** 3.0



# THE WAY FORWARD

## 1. What were the developments in the media environment in the last three to four years?

### Negative Developments

- Disappearance of print media outlets
- Increased number of complaints from the public against journalists

### Positive Developments

- Migration toward digital newspapers
- Progress in the legal framework
- Operationalisation of the media support fund
- Better article quality
- Better reporting
- Increase in course availability
- Formalisation of media houses
- Increase in information production by and with the public
- Improvement in the freedom of the press

## 2. What kinds of activities are needed over the next three to four years?

- Strengthen web journalism capacity
- Advocacy for the enforcement decrees of the legal framework
- Dissemination of existing regulations
- Provide training on business plan development
- Strengthen capacity for content production
- Improve the training centres curricula
- Revitalise the OBM
- Systematise and honour ombudsmen in the media
- Establish a single media consultation framework
- Provide training in media management
- For the launching of the report
  - Send copies to the editorial boards
  - Send copies to authorities (Ministry of Communication and Relations with Parliament, CSC, OBM, Digital Communication and Post Offices Regulation Authority, trade unions, Centre de presse Norbert Zongo)

## **Panellists:**

### **Media (list in chronological order of surname):**

1. Kaboré Aimée Florentine
2. Kaboré François
3. Lougué Guiro Mouniratou
4. Dr Paré Cyriaque
5. Ouédraogo Bouréma
6. Dr Sanogo Bassirou

### **Civil Society (list in chronological order of surname):**

7. Akoandambou Marie Claire
8. Batcho D. Lucien
9. Damiba Béatrice
10. Counsel Farama Prosper
11. Nombre Issa

### **Rapporteur:**

Hervé Akinoché

### **Moderator:**

Ibrahima Sane



# BAROMÈTRE DES MÉDIAS AFRICAINS

Première analyse locale du paysage  
médiatique en Afrique



## BURKINA FASO 2019

Version Française



# BAROMÈTRE DES MÉDIAS AFRICAINS

Première analyse locale du paysage  
médiatique en Afrique

---

## BURKINA FASO 2019

---

VERSION FRANÇAISE

**Publié par:**

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)  
*fesmedia* Africa  
Windhoek, Namibia  
Tel: +264 61 417523  
E-mail: [info@fesmedia.org](mailto:info@fesmedia.org)  
[www.fesmedia-africa.org](http://www.fesmedia-africa.org)

© Ce document est protégé par la Licence Creative Commons' Attribution None Commercial ShareLike 2.5.

ISBN: 978-99945-77-87-3

Toute vente ou tout usage à but commercial des documents Médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et l'Institut des Médias de l'Afrique Australe (MISA) est formellement interdit à moins d'une autorisation écrite et préalablement délivrée par la FES et le MISA.

Le Baromètre des Médias Africains (BMA) est un index de perception. Les résultats des recherches, les interprétations y afférentes ainsi que les conclusions qui en découlent et qui sont présentées, sont ceux des panelistes venant de la société civile et des organisations des médias dans le but de conduire le BMA de bout en bout, et ils ne reflètent pas nécessairement les opinions ou des points de vue de la *fesmedia* Afrique, de la FES ou alors du MISA.



# TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	5
SECTEUR 1 La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est effectivement protégée et promue	10
SECTEUR 2 Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias, est caractérisé par la diversité, l'indépendance et la durabilité	21
SECTEUR 3 La régulation de la communication audiovisuelle est transparente et indépendante; le diffuseur public est transformé en véritable service public	37
SECTEUR 4 Les médias appliquent des normes professionnelles de haut niveau	45
LA VOIE À SUIVRE	57

# Le Baromètre des Médias Africains

Le Baromètre des Médias Africains (BMA) est une description profonde et compréhensive et un système d'évaluation de l'environnement médiatique sur le continent africain. À la différence d'autres enquêtes de presse ou des médias, le BMA est un exercice d'auto-évaluation effectué selon des critères découlant des protocoles et déclarations africains comme la Déclaration des principes de la liberté d'expression en Afrique (2002) de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Cet instrument a été développé conjointement par Fesmedia Africa, le projet média de la FES en Afrique et le MISA en 2004.

Le Baromètre des Médias Africains (BMA) est un exercice d'analyse qui permet d'évaluer la situation des médias d'un pays tout en servant d'instrument de lobbying pratique pour les réformes dans le secteur des médias.

Ses résultats sont communiqués au public du pays concerné pour contribuer à l'amélioration de la situation des médias en référence à la Déclaration de l'Union Africaine et d'autres normes africaines.

Les recommandations des rapports du BMA sont ensuite intégrées au travail des 19 bureaux de la FES en Afrique subsaharienne et aux efforts de plaidoyer d'autres organisations de médias locaux, tels que le MISA.

## Méthodologie et système de notation

Tous les trois à quatre ans, un panel de 10 à 12 experts, dont au moins cinq praticiens des médias et cinq représentants de la société civile évalue la situation des médias de leur pays. Pendant 1 jour ½, ils discutent de l'environnement médiatique de leur pays à l'aide de 39 indicateurs prédéterminés. La discussion et la notation sont animées par un consultant indépendant qui édite également le rapport BMA.

Après les échanges sur un indicateur, les membres du panel attribuent leur note individuelle pour cet indicateur par vote anonyme et en accord avec les critères suivants:

- 1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5 Pays répond à tous les critères d'indicateur

En 2009, en 2013 et en 2019, certains indicateurs ont été remplacés pour tenir compte de l'évolution du paysage médiatique. Par conséquent, dans certains cas, la comparaison des indicateurs de rapports précédents n'est pas applicable (n/a), cet indicateur étant nouveau ou ayant fait l'objet d'une modification considérable.

La somme des notes individuelles pour un indicateur est divisée par le nombre de panélistes afin de déterminer une note moyenne pour chaque indicateur. Ces notes moyennes par indicateur sont additionnées pour obtenir la moyenne du secteur.

## Résultat

Le rapport qualitatif final est un résumé de la discussion et indique également les notes moyennes pour chaque indicateur, secteur et la note finale du pays. Les panélistes ne sont pas nommément cités dans le rapport afin de les protéger des éventuelles répercussions. Les rapports peuvent être utilisés comme un outil pour une éventuelle discussion politique sur la réforme des médias.

Dans les pays où l'anglais n'est pas la langue officielle, le rapport est une édition bilingue.

En facilitant la tenue des baromètres des médias, la FES et le MISA dans les pays de la SADC ne sont que des "convocateurs" du panel et des garants d'une méthodologie standardisée. Le panel est responsable du contenu de la discussion et du rapport qui ne représente pas ou ne reflète pas forcément les points de vue de la FES ou du MISA.

A la fin de l'année 2019, le BMA avait été exécuté 121 fois avec succès dans 32 pays africains et pour certains de ces pays, six fois déjà.

**Luckson Chipare**  
**Directeur Regional**  
**Institut des Médias**  
**d'Afrique du Sud (MISA)**  
**Windhoek, Namibia**

**Freya Gruenhagen**  
**Directrice du projet**  
***fesmedia* Africa**  
**Friedrich-Ebert-Stiftung**  
**Windhoek, Namibia**



32 pays du BMA (2005-2019)

# Cela représente Baromètre des Médias Africains – Burkina Faso 2019

## Résumé

La Constitution du Burkina Faso, notamment en ses articles 7 et 8, garantit la liberté d'expression. En ce qui concerne la liberté de la presse, trois lois viennent soutenir les dispositions pertinentes de la Constitution. Il s'agit de la loi portant régime juridique de la presse écrite (Loi N°057-2015/CNT), de la loi portant régime juridique de la presse en ligne (Loi N°058-2015/CNT), et de la loi portant régime juridique de la radiodiffusion sonore et télévisuelle (Loi N°059-2015/CNT) au Burkina Faso et leurs différents modificatifs. On peut également citer la loi portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication (CSC). Il y a même une loi sur l'accès à l'information publique et aux documents administratifs, adoptée en 2015 (Loi N°051-2015/CNT). Mais elle n'est pas effective car il n'y a pas encore de décret d'application.

Le Burkina a ratifié les conventions internationales sur les droits de l'homme en général, et les libertés en particulier. On peut citer, à titre d'exemple, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Les Burkinabè jouissent effectivement de la liberté d'expression. Toutefois, il y a un sentiment persistant que les pouvoirs publics mettent certains citoyens sur écoute téléphonique. Et les auteurs ne sont pas toujours les pouvoirs publics car il arrive que des conversations privées soient enregistrées et diffusées sur les réseaux sociaux.

Le phénomène du terrorisme, qui sévit depuis quelques années dans le pays, limite également la liberté d'expression. En effet une loi adoptée en mai 2018 (notamment la loi pénale modifiée par la loi n° 044-2019/AN du 21 juin 2019) encadre la liberté d'expression sur les incidents de nature terroriste. Les journalistes eux-mêmes pratiquent l'autocensure de peur d'encourir les rigueurs de la loi ou de s'attirer les foudres des terroristes. Outre ces restrictions, les journalistes sont parfois attaqués en diffamation, souvent par des magistrats.

Au Burkina Faso les publications écrites ne sont pas soumises à autorisation. Une simple déclaration suffit. Les sites web ne font de déclaration que quand ils veulent une existence légale, afin de bénéficier de l'aide à la presse privée.

Toutes les lois relatives à la presse garantissent la protection des sources d'information. Il n'empêche que les journalistes sont condamnés lorsqu'ils ne donnent pas leurs sources devant les tribunaux. Cela peut même être plus compliqué pour les publications en ligne, car elles peuvent être tenues pour responsables des commentaires des lecteurs.

La loi sur l'accès à l'information publique et aux documents administratifs n'ayant pas encore eu de décret d'application, c'est la culture de la confidentialité qui prévaut dans l'administration. Les journalistes en particulier ont du mal à accéder à l'information publique car les agents de la fonction publique estiment que lorsqu'un journaliste demande un document, ce n'est jamais innocent.

En principe, l'Etat ne pratique pas de censure sur Internet, conformément à la loi de 2008 sur les communications électroniques, modifiée en 2010. Mais il arrive que le débit d'internet baisse de façon fort suspecte lors d'événements gênants pour les pouvoirs publics.

Les médias burkinabé bénéficient du soutien actif des organisations de la société civile et des syndicats. C'est sous leur pression que le Code de l'Information a été révisé afin de préciser la notion de diffamation, et que le délit de presse a été supprimé dans le Code Pénal, pour ne citer que ces deux exemples.

Il y a bien des concertations entre l'Etat et les autres parties prenantes pour légiférer sur les médias, mais elles ne sont pas suffisantes. L'Etat s'est tout de même engagé à les élargir désormais.

La radio reste la principale source d'information des Burkinabé, suivie de la télévision, de la presse en ligne, et de la presse écrite.

Le Burkina Faso est un pionnier de la libéralisation des ondes et le pays compte aujourd'hui des centaines de stations de radio et des dizaines de stations de télévision. La presse en ligne est en pleine croissance (plus de 60 titres officiellement déclarés) et il y a une véritable explosion de la téléphonie mobile. Trois opérateurs se partagent un parc de plus de 19 millions d'abonnés. La presse écrite compte plus de 80 titres de diverses catégories. Cependant, cette presse est handicapée par le fait qu'elle est essentiellement produite en français, alors que la radio et la télévision ont des programmes en langues nationales. De plus, au coût des journaux s'ajoute l'obstacle de la langue, sans compter les difficultés de distribution.

Au Burkina Faso, il n'y a aucune restriction à l'accès aux médias nationaux et internationaux. Radio France Internationale a même un meilleur maillage du territoire national et est mieux suivie que beaucoup de médias locaux. La Radio nationale a d'ailleurs du mal à couvrir l'intégralité du territoire national.

La ligne éditoriale du quotidien de service public, Sidwaya, s'affranchit de plus en plus de l'influence politique. Mais il reste encore du chemin à faire. Du reste, les journalistes de Sidwaya sont encore des fonctionnaires.

Alors que la création d'un organe de presse écrite n'est soumise qu'à une simple déclaration, celle des médias audiovisuels est encadrée par l'article 19 de la loi 059 portant régime juridique de la radiodiffusion sonore et télévisuelle au Burkina Faso. Cet article stipule qu'une convention doit être signée entre l'organe chargé de la régulation de la communication et la personne morale qui demande l'autorisation. En principe, les fréquences sont attribuées par l'organe de régulation après appel à candidature, sauf pour les personnes morales de

droit public (par exemple les communes, les universités, etc.). Il n'y a aucune loi limitant la concentration verticale des médias.

L'Etat a mis en place un fonds d'appui à la presse privée de 400 millions CFA (environ 610 000 euros). Mais les critères pour y avoir droit sont tels que ce sont les mêmes organes de presse qui bénéficient toujours de cette manne financière. En plus de ce fonds d'appui, l'Etat accorde aux médias une exonération ponctuelle des taxes sur l'importation de certains matériels (ordinateurs, caméras, enregistreurs, etc.). Enfin, les médias reçoivent des subventions pour leurs activités de couverture des campagnes électorales.

Il n'y a pas d'approche volontariste d'instaurer la diversité genre dans les médias. Cependant, on trouve des femmes responsables dans plusieurs organes de presse, et il y a une tendance à la féminisation des rédactions. Notons que le nombre réduit de femmes en position exécutive est surtout dû à des contraintes culturelles.

Pendant les périodes électorales, la diversité d'opinions dans les médias est de rigueur. Par contre, l'organe de régulation de la communication a du mal à imposer cette rigueur pour le reste du temps. Les médias privilégient les sujets qui se vendent le mieux. Le résultat est que tout le monde fait souvent la même chose.

Les médias peinent à accéder à l'information économique au Burkina Faso, à cause de la réticence des acteurs. Ils subissent donc la dictature des sujets politiques. A part donc chez le diffuseur national, la gamme de sujets abordés est plutôt restreinte.

Les diffuseurs privés offrent tout de même des programmes d'intérêt public, dans les limites de leurs moyens. En principe, ils ne peuvent changer la grille des programmes annoncée au moment de l'attribution de la fréquence, que sur autorisation de l'organe de régulation. Malheureusement cette disposition n'est pas toujours respectée.

Le Burkina Faso a une Politique Nationale de Développement de l'Economie Numérique. Ainsi, la promotion des TICs est assurée par le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes, et l'Agence Nationale de Promotion des TICs. L'Etat y consacre des ressources importantes, mais se heurte souvent à des difficultés de ressources humaines qualifiées. Le pays n'a pas encore complètement basculé sur la TNT.

Le marché de la publicité est plutôt limité. Il est estimé à 20 milliards CFA (environ 30 500 000 euros). L'Etat est le principal annonceur, suivi des opérateurs de téléphonie mobile. L'Etat choisit les supports par rapport à leur audience, mais également par rapport à leur ligne politique. De plus, les responsables de la publicité dans les ministères exigent fréquemment des ristournes, pouvant aller jusqu'à 20% du montant total. Et beaucoup de médias collaborent avec eux parce qu'il est difficile de recouvrer une créance sur l'Etat. Ces agents se chargent de diligenter les procédures pour pouvoir percevoir leur dû. Les revenus publicitaires sont donc réduits, et ne permettent pas de soutenir une diversité d'organes de

presse. Pire, certains organes de presse peuvent fonctionner pendant des mois sans avoir la moindre publicité.

La régulation de l'audiovisuel est assurée par le Conseil Supérieur de la Communication (CSC). Des lois ont été votées accordant de réels pouvoirs au CSC, mais les décrets d'application restent à être matérialisés. De même depuis 2015, le législateur a pensé qu'il faut donner plus d'autonomie à l'audiovisuel public en le transformant en société d'Etat, mais là encore, le décret d'application fait défaut. La raison donnée est que la société d'Etat ne survivrait pas avec un effectif aussi pléthorique que celui de la Radiodiffusion Télévision du Burkina RTB (plus de 800 employés).

Au vu de la composition de ses membres, le CSC n'est pas indépendant. Sur les 9 membres, 6 sont nommés par les institutions de la République et les 3 autres le sont par les associations des professionnels des médias. Il y a eu parfois des marches des acteurs des médias contre le CSC pour dénoncer les suspensions jugées abusives d'émissions interactives sur les radios. Le CSC a même dû, une fois, rapporter la suspension pour un mois du journal L'Evénement, qui avait révélé la position des poudrières de l'armée nationale. Le journal avait attaqué cette décision, et avait pu démontrer que l'information était disponible sur des sites spécialisés de renseignements militaires.

Le CSC a bien essayé de diversifier le paysage radiophonique par la sélection des projets autorisés. Mais à l'arrivée, les radios finissent par faire la même chose.

Au Burkina Faso, le Directeur général de l'audiovisuel public est nommé après un appel à candidature. Mais la sélection se fait par un comité interministériel logé à la primature. De même, le président du conseil d'administration est en général un agent du ministère en charge de la communication. Il n'y a pas de dispositions connues pour protéger la RTB de toute ingérence politique dans sa ligne éditoriale. Ses journalistes sont des fonctionnaires, payés par le Trésor public. Et il leur arrive de décider de ne travailler qu'aux mêmes heures que les autres fonctionnaires, ce qui impacte la qualité des programmes, alors que la RTB a une bonne grille.

A bien des égards, il y a des insuffisances dans la formation de beaucoup de journalistes au Burkina Faso. Beaucoup d'acteurs ont intégré l'univers des médias à l'occasion de ce qui a été appelé le printemps des médias, en 1991. Les ondes avaient été libéralisées et beaucoup de radios ont été créées, sans aucune formation du personnel. Aujourd'hui encore, la rigueur et le respect de la déontologie laissent à désirer. Cependant, il y a un souci perceptible de corriger ces insuffisances. L'Association des journalistes Burkinabè a développé une charte des médias depuis 1991, l'Observatoire Burkinabè des Médias a été créé, et il a même été recommandé aux rédactions de se doter d'un médiateur. En principe, l'Observatoire s'autosaisit, mais peut aussi être saisi par les citoyens. Mais il a vite été accusé par les acteurs des médias de manque de neutralité et ses décisions n'étaient souvent pas suivies d'effet. L'instance est donc tombée en léthargie. Des efforts sont en cours pour la relancer. Le CSC, seul organe opérationnel, a un pouvoir contraignant. Ses décisions sont donc respectées.

Les journalistes Burkinabè sont plutôt mal payés. Ils gagnent moins bien qu'un enseignant de lycée. Ils n'ont pas toujours un contrat en bonne et due forme, ne sont pas couverts par une police d'assurance, et leur transport est rarement assuré. Beaucoup d'entre eux gardent la tête hors de l'eau grâce aux « gombos ». Ce sont des sommes qu'ils reçoivent des organisateurs d'événements ou de personnes qui cherchent à s'attirer leurs faveurs.

Il n'y a qu'un seul syndicat des journalistes au Burkina. Il regroupe les professionnels du public et du privé. L'adhésion n'est pas forte, ce qui s'explique par les revenus bas des journalistes. Mais, avec l'adoption d'une convention collective en 2009, le syndicat commence à gagner en crédibilité. Il a obtenu des indemnités diverses pour les journalistes et est au front de la bataille pour faire des médias publics (presse écrite et audiovisuel) des sociétés d'Etat. Il existe plusieurs associations et réseaux de journalistes.

La corruption est bien présente dans le milieu des médias. La classe politique le sait et utilise parfois les médias pour des règlements de comptes. Il y a également de l'autocensure dans les rédactions. Les causes sont diverses : économiques, sécurité, impossibilité de vérifier l'information, etc. Le Burkina Faso dispose de beaucoup de structures de formation aux métiers des médias : ISTIC, ISCOM, IPERMIC, IPS, ULB, ISPP, Université Aube Nouvelle, etc. Depuis quelques années, il y a des formations sur la sécurité organisées par des partenaires et des associations de journalistes en collaboration avec le Centre National de Presse Norbert Zongo. Quant au CSC, il organise des séminaires et des ateliers sur les questions d'éthique et de déontologie.

Il n'y a pas une promotion perceptible de l'égalité des chances par rapport à la race, à l'ethnie, à l'âge, à la religion ou au sexe. Il n'y a pas, non plus, de discrimination par rapport à ces facteurs.



# SECTEUR 1:

La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est effectivement protégée et promue

## 1.1 La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est garantie dans la Constitution et protégée par d'autres lois

De l'avis général des panélistes, la liberté d'expression est garantie dans la Constitution au Burkina Faso, en ses articles 7 et 8. Ainsi, en son article 7 la Constitution burkinabè stipule « *La liberté de croyance, de non-croyance, de conscience, d'opinion religieuse, philosophique, d'exercice de culte, la liberté de réunion, la pratique libre de la coutume ainsi que la liberté de cortège et de manifestation sont garanties par la présente Constitution, sous réserve du respect de la loi, de l'ordre public, des bonnes mœurs et de la personne humaine* ». Au-delà des questions de liberté en général, l'article 8 qui suit, se penche particulièrement sur la liberté d'expression y compris la liberté des médias : « *Les libertés d'opinion, de presse et le droit à l'information sont garantis. Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements en vigueur* ».

D'autres textes de lois viennent compléter la Constitution. On peut citer les trois lois du 4 septembre 2015 portant régime juridique de la presse à savoir la loi N° 057-2015/CNT portant régime juridique de la presse écrite au Burkina Faso, la loi N° 058-2015/CNT portant régime juridique de la presse écrite en ligne au Burkina Faso et la loi N° 059-2015/CNT portant régime juridique de la radiodiffusion sonore et télévisuelle au Burkina Faso, mais également la loi N° 004-2018/AN portant modification de la loi organique N° 015-2013/AN du 14 mai 2013 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) et la loi N° 051-2015/CNT portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs. Malheureusement, cette dernière loi n'a pas encore de décret d'application.

Le Burkina Faso a aussi ratifié toutes les conventions internationales telle la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

### Notation:

#### Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur																			
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur																			
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur																			
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	✓	✓																	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur																			

#### Moyenne:

4.0

NB : La notation de cet indicateur était ouverte pour permettre aux membres du panel de mieux comprendre le système de notation.

## 1.2 Le droit à la liberté d'expression est effectif et les citoyens, y compris les journalistes, revendiquent leurs droits sans crainte

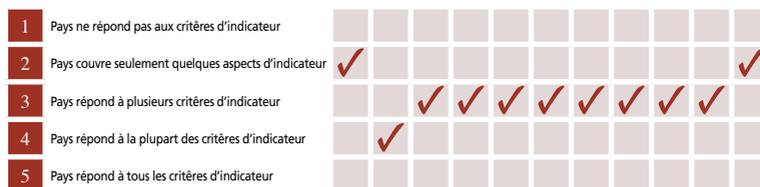
Les médias et les citoyens exercent leur liberté d'expression et de façon générale sans crainte. Cependant, de petites craintes existent toujours dues au fait que les citoyens pensent que leurs conversations téléphoniques seraient écoutées, et cela surtout pour les activistes politiques et de la société civile. Cette crainte a été fortement renforcée lors d'un procès très médiatique<sup>1</sup> où même des personnalités étaient écoutées et leurs conversations enregistrées. En dehors des écoutes officielles, il arrive que des conversations privées soient enregistrées et diffusées sur les réseaux sociaux, de même que des captures d'écran de conversations ou commentaires sur les réseaux sociaux. Un autre phénomène qui inquiète également les Burkinabè, est celui des « boxeurs » qui seraient des jeunes payés par des leaders politiques et qui sévissent sur les réseaux sociaux en attaquant les adversaires de leur parrain ou en bourrant les boîtes électroniques de ces derniers.

Il faut aussi noter l'existence de la pratique de l'autocensure par les journalistes qui s'explique par plusieurs raisons dont la loi N° 044-2019/AN portant modification de la loi N° 025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code Pénal, dont l'article 312-16 sur le terrorisme interdit la publication des images ou de sons d'une scène de nature terroriste. Les questions de terrorisme sont donc très sensibles. Il faut également noter que les multiples procès pour diffamation dont les journalistes font l'objet de la part de tout le monde y compris les magistrats et les citoyens lambda, poussent les journalistes à la prudence.

Les lanceurs d'alerte sont parfois, également inquiétés. Ainsi, l'activiste Touré Naïm a eu plusieurs déboires avec les autorités policières et judiciaires de son pays. Un autre cas cité par un paneliste concerne le chargé de communication du Médiateur de la République qui avait été remercié pour avoir soutenu des attaques contre sa patronne sur les réseaux sociaux.

### Notation:

#### Notes individuelles:



Moyenne:

2.9

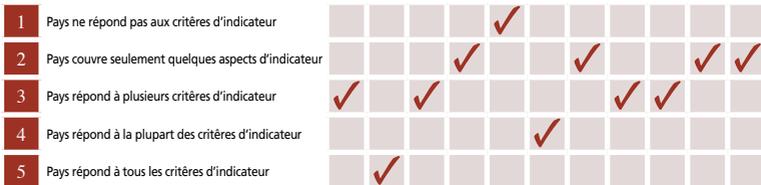
### 1.3 Il n'existe AUCUNE restriction légale à la liberté d'expression ou loi interdisant le fonctionnement des médias (par exemple, secret officiel, actes de diffamation et exigences légales)

Il y a des restrictions légales à la liberté d'expression. En effet, la loi N° 044-2019/AN portant modification de la loi N° 025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code Pénal dispose en son article 312-16 que : "Est puni d'une peine d'emprisonnement de un an à cinq ans et d'une amende de un million (1 000 000) de francs CFA à dix millions (10 000 000) de francs CFA, quiconque publie ou relaie sans autorisation, par quelque moyen de communication que ce soit et quel qu'en soit le support, des images ou sons d'une scène d'infraction de nature terroriste.". Cet article parle d'autorisation préalable à toute diffusion sans préciser l'autorité compétente. Le Conseil constitutionnel a été saisi par messieurs Paré Cyriaque, Dramé Siriki, Diallo Abdoulaye, Bazié Bassolma, Sanogo Guézouma et Kafando Inoussa pour une requête en inconstitutionnalité de la loi, mais le Conseil a jugé la requête irrecevable étant donné que la loi n'était pas encore promulguée au moment de la requête et ces derniers n'étaient pas non plus poursuivis devant une juridiction par le fait de cette loi. Cependant, les panélistes ont fait remarquer que depuis, personne n'a été inquiété jusqu'à présent malgré la loi et les diffusions qui continuent.

Il y a des lois sur la diffamation par voie de presse, et les procès pour diffamations sont devenus chose courante. Ce sont les magistrats et les avocats qui recourent le plus aux plaintes pour diffamation. En effet, un panéliste estime que sur les dix (10) derniers procès en la matière la moitié est le fait des magistrats ou avocats. Un autre panéliste s'inquiète du fait que les lois sur la presse ont des dispositions sur les médias alors que ces dernières sont déjà dans le code pénal.

#### Notation:

##### Notes individuelles:



##### Moyenne:

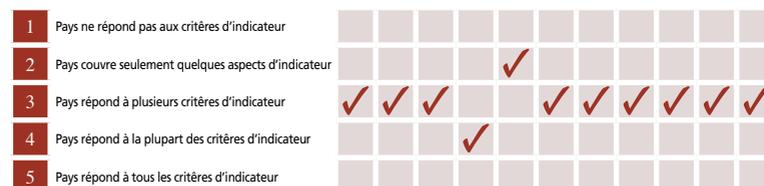
2.7

## 1.4 Le gouvernement s'efforce d'honorer les instruments régionaux et internationaux sur la liberté d'expression et la liberté de presse

Le gouvernement burkinabè a ratifié toutes les conventions internationales et régionales, y compris la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et prend même des lois en interne pour les appliquer. Les grands principes des conventions internationales sont également intégrés aux textes de lois. Cependant, un panéliste ne pense pas que le gouvernement s'efforce d'appliquer les lois, mais plutôt offre un service minimum en ratifiant ces textes et conventions internationales et régionales.

### Notation:

#### Notes individuelles:



Moyenne:

3.0

## 1.5 Les publications écrites ne sont pas soumises à l'autorisation préalable des pouvoirs publics

La loi N° 057-2015/CNT portant régime juridique de la presse écrite au Burkina Faso en son article 13 dispose que : "A leur création, les journaux ou périodiques d'information générale ou spécialisée imprimés doivent être déclarés au Procureur du Faso près le tribunal de grande instance du ressort du domicile du directeur de publication du journal, qui est tenu de délivrer un récépissé de déclaration dans les quinze jours suivant le dépôt du dossier... A défaut d'un récépissé de déclaration dans le délai ci-dessus indiqué, la parution peut avoir lieu. Dans ce cas, la mention « Récépissé en cours de délivrance » figure en lieu et place de la mention du numéro et de la date du récépissé telle que prévue par la présente loi". Ainsi, les publications imprimées sont soumises à un régime déclaratif. En règle générale le récépissé est délivré. La presse en ligne en général ne s'en préoccupe pas sauf quand elle veut accéder aux subventions.

## Notation:

### Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur																		
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur					✓													
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur																		
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	✓	✓				✓				✓			✓			✓		✓
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur			✓	✓				✓	✓			✓			✓			

Moyenne:

4.3

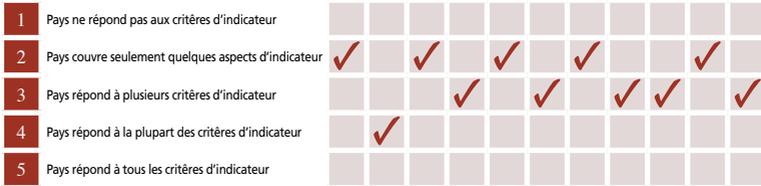
## 1.6 Les sources d'informations confidentielles sont protégées par la loi et / ou par les tribunaux

Toutes les lois dans le principe garantissent la protection des sources d'information. Ainsi, les trois lois portant régime juridique de la presse à savoir la loi N° 057-2015/CNT, la loi N° 058-2015/CNT et la loi N° 059-2015/CNT protègent la confidentialité des sources. Cependant, lorsque les journalistes ne donnent pas leurs sources, ils sont condamnés pour cela. Cela a été le cas du bimensuel Le Reporter qui a été condamné en première instance par le Tribunal de grande instance (TGI) de Ouagadougou, en décembre 2013, dans l'affaire de diffamation l'opposant à l'ex-procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Léo<sup>2</sup>, Sidi Becaye Sawadogo, pour avoir refusé de révéler ses sources. Le Reporter dans l'article n° 125 du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 2013 intitulé "Le Procureur, la gendarmerie, les bandits et le cultivateur" accusait l'ex-procureur d'avoir reçu une somme de 200 000 francs CFA (304,9 €) pour libérer sans jugement quatre personnes suspectées de cambriolage à mains armées. Mais, les panélistes reconnaissent tout de même que certains journalistes publient parfois sans source réelle.

En ce qui concerne les publications en ligne, une difficulté supplémentaire se pose aux acteurs à cause de leur interactivité. En effet, les responsables de ces médias sont tenus responsables des propos tenus sur leurs sites. Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) les oblige donc à faire de la modération des discussions sur leurs plateformes. Un panéliste dit avoir reçu et répondu à plusieurs réquisitions des autorités judiciaires pour fournir l'adresse IP des auteurs de certains commentaires.

**Notation:**

**Notes individuelles:**



**Moyenne:** 2.6

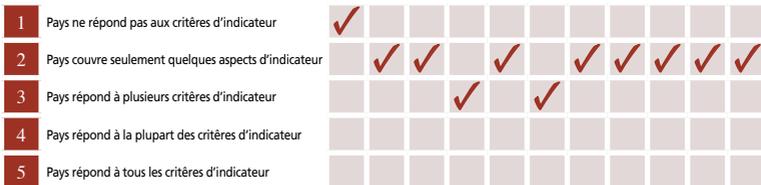
**1.7 L'information publique est facilement accessible, garantie par la loi à tous les citoyens**

L'article 7 du Code de la communication<sup>3</sup> et l'article 19 de la Déclaration La loi N° 051-2015/CNT portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs du 30 août 2015, existe mais il n'y a pas de décret d'application. Selon un panéliste, il existe également une culture excessive de la confidentialité dans les administrations publiques. Ce dernier poursuit en disant qu'il arrive bien souvent que pour obtenir une copie d'une décision qui est même affichée sur le tableau des informations ou même des rapports déjà publiés, on demande beaucoup de démarches administratives lourdes. Les panélistes trouvent que les journalistes ont un accès encore plus difficile que les simples citoyens à l'information publique car les administratifs croient que lorsqu'un journaliste demande un document ce n'est jamais innocent et qu'il a quelque chose derrière la tête.

Il semblerait qu'il y a des enjeux de pouvoir. Par exemple, les contrats miniers ne sont pas publiés malgré l'existence de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives du Burkina Faso (ITIE-BF). Selon un panéliste l'ITIE-BF se dit soumise au droit de réserve et devrait être transformée bientôt en une direction du Ministère des finances.

**Notation:**

**Notes individuelles:**



**Moyenne:** 2.1

## 1.8 Les sites Web, les blogs et toute plateforme numérique ne sont pas tenus d'être déclarés ou d'obtenir l'autorisation préalable des pouvoirs publics

Il n'y a pas d'obligation d'enregistrer ou d'obtenir l'autorisation préalable des autorités publiques pour les sites Web, les blogs et autres plateformes numériques. Cependant, si on veut en faire un média professionnel, et surtout si on veut bénéficier des subventions, il faut être déclaré.

### Notation:

#### Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur																			
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur																			
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur																			✓
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur		✓	✓		✓	✓	✓		✓										
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	✓				✓						✓							✓	

#### Moyenne:

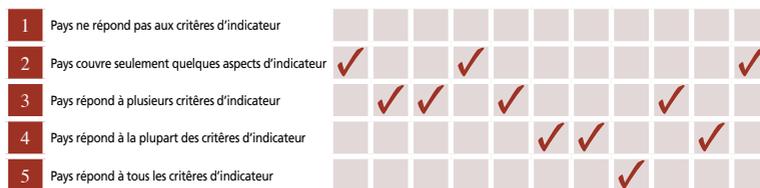
4.3

## 1.9 L'État ne cherche pas à bloquer ou à filtrer le contenu d'Internet, sauf si la loi prévoit des restrictions qui servent un intérêt légitime et sont nécessaires dans une société démocratique et qui sont appliquées par un tribunal indépendant

Officiellement, l'Etat ne censure pas. Cependant, il semblerait que les lois N° 061-2008/AN portant réglementation générale des réseaux et services de communications électroniques au Burkina Faso du 27 novembre 2008 et sa loi modificative N° 027-2010/AN du 25 mai 2010 dressent les bases d'un contrôle des communications par les autorités régulatrices. La remarque générale faite par les panélistes est que lorsqu'il y a certains événements tels que la mutinerie de 2011<sup>4</sup> ou les protestations de 2014<sup>5</sup> qui ont conduit à la chute de Blaise Compaoré, pour lesquels les autorités ont un fort intérêt à bloquer ou à filtrer les contenus internet, on remarque une baisse du débit d'internet. Et, lors du coup d'état manqué contre le gouvernement de transition, les militaires du Régiment de Sécurité Présidentiel (RSP), qui était à l'origine de la tentative de coup d'état, ont saccagé les installations de l'ONATEL pour bloquer les communications.

### Notation:

#### Notes individuelles:



Moyenne:

3.2

## 1.10 La société civile en général et les groupes de pression des médias défendent activement la cause de la liberté des médias

Le Mouvement Burkinabé des droits de l'Homme et des peuples (MBDHP) a beaucoup travaillé dans le secteur de la liberté de la presse. Il est l'initiateur d'une pétition entre juin et décembre 1993, qui a obtenu plus de 60.000 signatures, et conduit à la révision du Code de l'information en vigueur, notamment son article 115, dont la définition de la notion de diffamation était assez restrictive et mettait en péril l'exercice de la liberté d'information des journalistes.

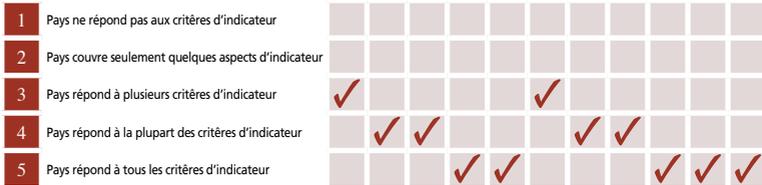
Les organisations syndicales également sont en première ligne en matière de défense de la cause des médias. Ainsi, la Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B) a initié le mémorandum contre la modification du code pénal qui a conduit à la pénalisation des délits de la presse. Le Syndicat Autonome des Travailleurs de l'Information et de la Culture (SYNATIC), l'Association des Journalistes du Burkina Faso (AJB), l'Observatoire Burkinabé des Médias (OBM), le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD), etc., font des déclarations, marches, pétitions, conférences de presse, pour défendre les médias et la liberté d'expression au Burkina Faso. Par exemple, lors de la transition lorsque les trois lois sur le statut de la presse ont été votées avec des peines financières très lourdes, c'est le tollé général et la mobilisation aussi bien des associations de la presse que des autres acteurs de la société civile qui ont conduit aux lois modificatives. Un autre panéliste tempère en disant que le recul des autorités politiques est plus dû à l'action des médias lors du coup d'Etat manqué contre le gouvernement de transition et pas seulement à la mobilisation qu'il y a eu pour sa révision. Au Burkina Faso, les médias font partie de la société civile. Pour le commun des citoyens, les journalistes sont assez bien vus car leur travail a permis de mettre à nu des cas de corruption et de scandales, et a eu des conséquences positives sur la gouvernance du pays. Mais, il y a quelques voix discordantes, notamment les avocats et magistrats qui ont été plutôt les pourfendeurs de la presse. Il y a une ambivalence du public qui, suivant les circonstances, accuse des journalistes de parti pris, voire de censure, ou les encensent.

Les journalistes sont assez positivement perçus par le reste de la société civile. Ils sont des alliés de la société civile car ils servent de courroie de diffusion auprès des populations, y compris dans les langues locales.

Il faut dire aussi que quelquefois, lorsque les individus changent de poste, leurs convictions évoluent également, a fait remarquer un panéliste. C’est le cas de l’actuelle Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement burkinabè, Remis Fulgance DANDJINOU, qui dans sa carrière de journaliste animait une émission qui distribuait des cartons rouges et était un ardent défenseur de la dépénalisation des délits de presse. Mais il a complètement changé de fusil d’épaule une fois devenu Ministre. C’est sous lui que le gouvernement a tenté de revenir sur la dépénalisation des délits de presse.

**Notation:**

**Notes individuelles:**



**Moyenne:** 4.3

### 1.11 La législation sur les médias est le résultat de concertations approfondies entre les institutions, les citoyens et les groupes d'intérêts

Le processus législatif sur les médias ne découle pas toujours de consultations entre l’Etat et les autres parties prenantes. Pour certaines lois comme les trois lois (loi N° 057-2015/CNT, loi N° 058-2015/CNT et loi N° 059-2015/CNT) portant statut des différents corps de la presse, il y a eu un long processus et des concertations avec les associations professionnelles des médias, les associations de la société civile et d’autres acteurs. Même si ces consultations n’ont pas abouti avant l’insurrection de 2014, elles se sont poursuivies après pour aboutir aux dites lois. En revanche, pour la loi modificative du code pénal (loi N° 044-2019/AN) ou celle créant le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) (loi N° 004-2018/AN), de l’avis des panélistes il y a eu vraiment un minimum syndical pour ne pas dire qu’il n’y a pas eu vraiment de concertation. Un panéliste dit qu’il y a eu des auditions publiques à l’Assemblée nationale pour la loi du CSC auxquelles il a été invité, mais aucune des propositions faites n’a été prise en compte. De plus larges consultations sont promises pour de futurs amendements de cette loi. Un autre panéliste dit que l’association des médias en ligne a été consultée, dans des délais beaucoup trop courts pour travailler sur le projet de loi. L’association a donc décliné l’offre. Plusieurs panélistes ont donc l’impression qu’ils sont associés justes pour servir de faire valoir et qu’il y a de moins en moins de concertation.

## Notation:

### Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur																			
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur						✓													
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓					✓	✓				
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur														✓					
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur																			

**Moyenne:** 3.0

**Moyenne Generale du Secteur 1:** 3.3



## SECTEUR 2:

Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias, est caractérisé par la diversité, l'indépendance et la durabilité

## 2.1 Une large gamme de sources d'information (presse écrite, audiovisuel, Internet, téléphones mobiles) est accessible et abordable pour les citoyens

La radiodiffusion est la principale source d'information des populations. Viennent ensuite la télévision, puis la presse en ligne et la presse écrite. Au niveau des nouveaux médias, il faut noter que YouTube est le second site le plus visité après Google par les Burkinabè et que Facebook compte plus d'un million d'abonnés au Burkina Faso. Ces nouveaux médias deviennent également une importante source d'information pour les populations.

L'univers de la radiodiffusion est assez varié. En avril 2015, le Burkina Faso comptait 40 radios confessionnelles, 50 radios communautaires, 40 radios commerciales et 3 radios internationales. Il faut également prendre en compte les radios publiques à savoir 20 radios communales, 4 radios institutionnelles et 7 radios du diffuseur public. Cela amène à un total de 164 radios officiellement recensées par le CSC. En matière de couverture géographique, la radiodiffusion nationale couvre la quasi-totalité de l'étendue du territoire nationale. Seules les zones frontalières ne sont pas bien couvertes par elle ou sont mieux couvertes par des stations étrangères. Les autres radios ont des couvertures géographiques plus limitées. Les radios internationales, quant à elles sont relayées par satellite et peuvent être captées sur l'ensemble du pays. Mais, elles émettent également en modulation de fréquence (FM) et ou sont relayées par d'autres radios locales lorsqu'elles ont un partenariat avec ces dernières et que le CSC en est informé.

En matière de télévision, le Burkina Faso dispose de 6 télévisions confessionnelles, 1 communautaire, 13 commerciales, 1 internationale, 4 opérateurs MMDS, 2 opérateurs satellitaires, mais aussi 3 diffuseurs télévisuels publics. Ainsi, il y a 21 chaînes de télévision opérant au Burkina Faso. La télévision nationale et ses démembrements régionaux ne couvrent pas l'ensemble du territoire national. Mais avec la mise en service de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), on devrait arriver à la couverture intégrale du pays.

Le Burkina Faso est riche de 64 journaux en ligne et de 5 webtélés. C'est un secteur en pleine croissance. Il y a eu une véritable explosion de la téléphonie et surtout la téléphonie mobile. Le Burkina Faso compte, au 31 décembre 2018, un parc de 19 339 109 abonnements mobiles partagés entre trois opérateurs. Cela représente un taux de pénétration mobile de la population de 96%. Toutefois, un individu peut avoir plusieurs abonnements. Cette croissance de la téléphonie mobile est accompagnée par celle d'internet mobile. Ainsi, on compte 6 385 774 abonnements internet dont 6 369 336 le sont par internet mobile. Si le cahier des charges des opérateurs de téléphonie mobile leur demande une couverture nationale, la réalité est que cette couverture n'est pas effective. Les contrôles de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) ont prouvé l'existence de zones dites blanches, c'est-à-dire non couvertes.

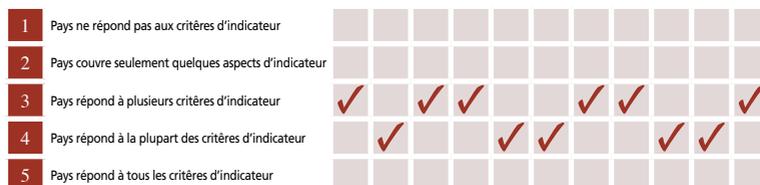
Les médias audiovisuels ont des programmes en langues nationales.

La presse écrite compte 11 quotidiens, 11 hebdomadaires, 18 bimensuels, 22 mensuels et 1 bimestriel. En plus, on enregistre 19 journaux institutionnels et spécialisés. Bien que comportant 82 titres de diverses catégories, la barrière linguistiques (le contenu est écrit en français) et les circuits de distribution très mal organisés, limitent fortement son accessibilité géographique. Les différents titres parviennent tant bien que mal à créer un réseau de distribution et des relais locaux.

Au-delà de la disponibilité d'un large éventail de sources d'information, l'analyse de la question de l'accessibilité économique est également cruciale. Ainsi les quotidiens coûtent entre 200 et 300 francs CFA (0,30 à 0,46 €). A titre comparatif, une baguette de pain coûte 150 francs CFA (0,2 €) et un kilogramme de riz (le moins cher) revient à 400 francs CFA (0,61 €). Un quotidien privé coûte donc le prix de deux baguettes de pain et quasiment celui d'un kilogramme de riz bon marché. L'accès à la radio a été démocratisé par la baisse des coûts des téléphones portables, qui peuvent aujourd'hui être achetés avec 5 000 francs CFA (7,62 €). Dans les zones rurales, l'utilisation des panneaux solaires ou des générateurs facilitent l'accès aux sources d'information audiovisuelles. Les postes télévisuels LED s'obtiennent à environ 120 000 francs CFA (182,94 €). Enfin, l'heure de connexion internet dans un cybercafé varie entre 200 et 500 francs CFA (0,30 et 0,76 €) suivant le débit de la connexion.

### Notation:

#### Notes individuelles:



Moyenne:

3.5

## 2.2 L'accès des citoyens aux médias nationaux et internationaux n'est pas restreint par les autorités de l'État

Il n'y a aucune loi restreignant l'accès des citoyens Burkinabè aussi bien aux médias nationaux qu'internationaux. Un panéliste fait même remarquer que les radios internationales semblent même être plus écoutées que leurs consœurs locales. De plus, il explique qu'il y a une sorte d'injustice car les radios internationales couvrent l'ensemble du territoire national en émettant par satellite et en plus émettent également en modulation de fréquence (FM). Radio France Internationale (RFI) émet sur 5 différentes fréquences locales, ce qui facilite son accès aux populations. Un voyageur peut ainsi partir de Ouagadougou jusqu'à Bobo-Dioulasso et suivre RFI en FM en basculant d'une fréquence FM à

une autre au fur et à mesure qu'il sort d'une zone de couverture. Il faut signaler que la puissance apparente rayonnée moyenne d'une radio FM est d'environ 60 km. De plus, les radios nationales ne peuvent faire que de la synchronisation. Seule la radio nationale peut approcher une telle couverture.

La radio Africa n° 1 ne peut plus émettre en modulation de fréquence (FM) au Burkina Faso depuis plus d'une dizaine d'années car elle n'est pas à jour de ses redevances vis-à-vis de l'Etat burkinabè. On a également eu des radios nationales qui sont fermées mais cette fois-ci pour non-paiement d'impôts. En 2019, on a eu les cas des radios OMEGA et Horizon FM.

## Notation:

### Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur																			
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur																			
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur																			
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur		✓	✓				✓			✓			✓	✓	✓				
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	✓			✓	✓	✓		✓											

Moyenne:

4.5

## 2.3 L'indépendance éditoriale de la presse écrite publiée par une autorité publique est suffisamment protégée contre l'ingérence politique abusive

Sidwaya est le quotidien public. Depuis 2015, la loi N° 057-2015/CNT portant régime juridique de la presse écrite au Burkina Faso, prévoit en son article 6 que : « les entreprises de presse publiques sont des sociétés d'Etat ». Mais cette disposition n'a jamais été appliquée et fait l'objet d'âpres discussions avec les partenaires sociaux actuellement. De plus, en son article 10, la même loi stipule que : « Le directeur général de l'entreprise de presse publique est désigné par appel à candidature et nommé par un décret pris en Conseil des ministres ». Cependant, des panélistes pensent que malgré l'appel à candidature, le jeu n'est pas complètement ouvert et que les autorités politiques s'assurent que celui qui prendra les commandes leur sera loyal, et qu'il n'aura pas besoin qu'on lui passe des coups de fil pour lui rappeler ce qui est acceptable. Il faut noter que le Ministre n'est plus le directeur de publication comme par le passé, mais c'est le DG qui était co-directeur qui le devient pleinement. Et ceci est déjà totalement mis en application.

Pour un paneliste, la ligne éditoriale de Sidwaya est aujourd'hui libre, car par le passé lorsque le Directeur Général (DG) devait faire valider son éditorial par son Ministre de tutelle, mais cela n'est plus le cas de nos jours. Il reconnaît aussi qu'un journaliste peut recevoir un appel de son DG si le papier proposé par ce

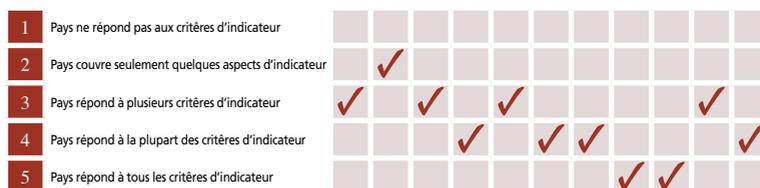


morales de droit public (par exemple les communes, les universités, etc.) n’ont pas besoin d’un appel à candidature pour solliciter une fréquence.

Les textes prévoient une identification claire des propriétaires, donc la transparence de la propriété. Il faut dire que des personnalités telles que des Ministres peuvent être propriétaires d’un organe de presse, mais ils doivent simplement démissionner de la direction de l’organe. Mais, cela a cependant des limites légales car celui qui se déclare propriétaire peut au fait représenter des intérêts qui ne souhaitent pas se mettre sur la place publique. Il y a donc de forts soupçons d’utilisation de prête nom, mais il n’y pas de preuves avérées. Les panélistes ont ainsi rapporté le cas d’un monsieur qui se déplaçait à motocyclette, et qui du jour au lendemain a mis sur pied une chaîne de télévision.

### Notation:

#### Notes individuelles:



Moyenne:

3.6

## 2.5 Une législation / régulation adéquate de la concurrence cherche à empêcher la concentration des médias et les monopoles

Un promoteur peut détenir plusieurs médias comme par exemple plusieurs radios. La seule condition est qu’il fasse autant de dossiers que d’organes qu’il veut créer. Une limitation mise en place toujours pour les radios, c’est le fait qu’une radio privée n’est pas autorisée à créer ses propres relais mais peut se faire relayer par d’autres radios. Le temps de relai est cependant limité. La loi n’empêche donc pas la création de monopoles dans les médias. C’est le cas du promoteur d’Horizon FM de Ouagadougou qui a plusieurs autres radios sur l’étendue du territoire burkinabè.

De même, il n’y a aucune loi limitant aussi bien la concentration verticale qu’horizontale dans les médias. Ainsi, Oméga possède à la fois une station de radio, une chaîne de télévision et un service d’information en ligne. On a aussi TVZ, Ouaga FM, Savanes médias qui concentrent différents types de médias dans la même zone. Pour la concentration horizontale, il n’y en a pas pour le moment même si la loi ne l’interdit pas.





en ligne la directrice de publication d'Info Wakat est une femme. Pour lefaso.net c'est la directrice générale qui est une femme.

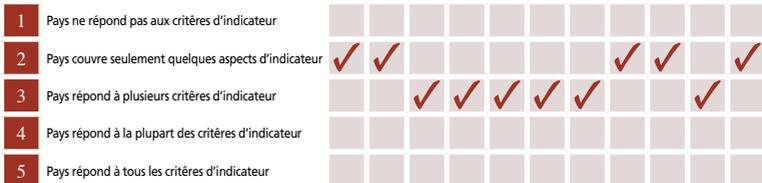
Au vu de sa lecture de ce qui se passe dans les médias au Burkina Faso et notamment à Burkina Info, un panéliste (homme) trouve que le pouvoir est en train d'être passé aux femmes, surtout dans les télévisions et les radios. Ces propos sont confirmés par un autre panéliste (femme) qui trouve que même si les femmes ne sont pas nombreuses au niveau de l'exécutif, elles sont nombreuses dans les rédactions et même dans les universités dans la filière journalisme et communication.

Un panéliste explique qu'il a proposé un poste de rédacteur en chef à une femme qui a refusé et que lors des recrutements, les questions qui reviennent chez les femmes sont si elles peuvent rentrer à 17H30 ou si elles peuvent se reposer le week-end, des questions que les hommes posent rarement. Un autre panéliste dit avoir proposé une poste de journaliste à une femme dans sa rédaction il y a moins de deux semaines, mais elle a refusé sous le prétexte que les reporters femmes sont étiquetées. D'autres panélistes disent que cette réponse aurait pu venir de n'importe qui et ne devrait pas être liée à sa condition de femme.

Concernant le portrait fait des femmes dans les médias, un panéliste dit que leur faible présence, mais aussi leur disponibilité dans un certain nombre de secteurs tels que la politique, les finances, le droit, etc. rend difficile la prise en compte de leurs points de vue. Il donne l'exemple d'un ensemble de portraits des députés que son journal faisait. Toutes les députés femmes contactées ont trouvé une excuse pour ne pas répondre à l'invitation. Et cela semble être le cas dans plusieurs secteurs d'activité. De l'avis général, il y a des pesanteurs culturelles qui pèsent lourdement dans ce comportement. De plus, un autre panéliste fait remarquer que ces pesanteurs vont bien au-delà du fait de rester en retrait, mais en général au Burkina Faso, les femmes peuvent être perçues comme moins compétentes. Les panélistes du monde des médias affirment qu'ils ne choisissent pas de tendre leur microphone à une femme ou à un homme mais plutôt aux acteurs faisant l'actualité. Un autre panéliste leur fait remarquer qu'ils perpétuent juste des stéréotypes qui existent dans la société burkinabè, car en effet quand il s'agit de cuisine, de famille, d'excision, etc., « par hasard » on interviewe des femmes.

**Notation:**

**Notes individuelles:**



**Moyenne:**

**2.5**

## 2.8 Tous les médias représentent équitablement la diversité des voix dans la société

Il y a une conscience dans les rédactions sur le besoin de donner la parole à toutes les classes de la société. Mais malheureusement, la recherche du profit freine la mise en œuvre d'action dans ce sens. Dans d'autres cas, pour Droit Libre TV par exemple, c'est un choix éditorial de ne pas donner la parole à tout le monde, mais d'aller plutôt vers ceux dont les droits sont brimés, les défavorisés ou les plus faibles. Le monde rural est de moins en moins couvert dans les médias avec la disparition de plusieurs radios communautaires orientées sur cette thématique. A Sidwaya, il y avait une rubrique hebdomadaire qui donnait la parole aux femmes défavorisées, mais elle n'est plus produite.

Au niveau du CSC, il y a une commission qui s'occupe de la pluralité des opinions dans les médias. Des rapports mensuels sont faits sur la base d'un monitoring des médias, mais cela n'est pas toujours suivi d'effet. C'est seulement en période électorale que des rappels à l'ordre sont adressés aux médias qui ne sont pas équilibrés dans leur couverture. Mais en dehors de cette période, le CSC se contente de publier le rapport de son monitoring.

Selon un panéliste, les médias sont prisonniers de l'actualité et des structures qui organisent des activités et paient pour des publi-reportages. Donc la couverture d'un événement dépend plus de ces considérations que d'un quelconque désir de pluralité d'opinions dans le média. A cela, un autre panéliste apporte un bémol, disant que tous les reportages ne sont pas payés. Mais, il reconnaît néanmoins que les médias ne font pas d'effort pour couvrir des sujets à froid et se font aspirer par l'agenda public. Il y a cependant beaucoup de micros-trottoirs qui couvrent beaucoup de points de vue. Malgré ces micros-trottoirs, un panéliste n'est pas satisfait des procédures d'échantillonnage qu'utilisent les journalistes, qui semblent limiter leur univers au monde visible. Ils se contentent simplement de choisir parmi ceux qu'ils rencontrent sans se donner la peine de se demander s'ils couvrent toutes les catégories sociales. En plus, l'agenda international sur le genre et les jeunes semble également dominer les médias au détriment des autres catégories sociales. Les personnes handicapées sont organisées pour prendre la parole à chaque fois que cela est possible. L'agenda public permet aussi de temps à autre de couvrir certaines minorités telles que les personnes âgées lors de la journée mondiale des personnes du 3<sup>ème</sup> âge le 1<sup>er</sup> octobre.

## Notation:

### Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur																		
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur		✓		✓			✓			✓			✓				✓	
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓		✓		✓					✓								
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur							✓										✓	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur																		

Moyenne:

2.7

## 2.9 Les médias couvrent toutes les perspectives économiques, culturelles, politiques, sociales, nationales et locales et ils mènent des sujets d'investigation

L'accès à l'information économique est assez difficile au Burkina Faso. Un panéliste qui participe à un programme de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso et qui cherche à rendre disponible l'information économique, se retrouve confronté à la réticence des acteurs économiques à communiquer. Un autre problème que rencontrent les médias, c'est l'existence au sein des rédactions de journalistes spécialisés (au moins formés) sur ces questions. Pour un panéliste dès qu'on sort des sujets d'ordre général c'est un peu le désert. Les experts externes également ne semblent pas trop enclins à prendre la parole dans les médias et à rendre publics leurs travaux. De plus, les rédactions n'ont pas toujours les moyens de commander un grand reportage bien documenté qui nécessiterait plusieurs semaines voire plusieurs mois de travail d'un ou de plusieurs journalistes. Tous ces facteurs concourent à la dictature des questions politiques qui ne sont pas très techniques et sont des questions d'opinions. De plus, il y a une tendance à la facilité des journalistes qui après avoir suivi par exemple une cérémonie, tendent à la fin encore le micro à ceux qui ont fait les discours pour avoir leur résumé.

Il y a quand même deux médias spécialisés dans le domaine économique au Burkina Faso, à savoir L'Economiste du Faso qui est un journal et une représentation locale d'un journal marocain L'Economiste, et aussi Eco du Faso qui a un volet en ligne et une WebTV. En plus, la télévision nationale produit et diffuse plusieurs émissions économiques telles que Eco Mag, Business Africa et une rubrique consacrée à l'UEMOA.

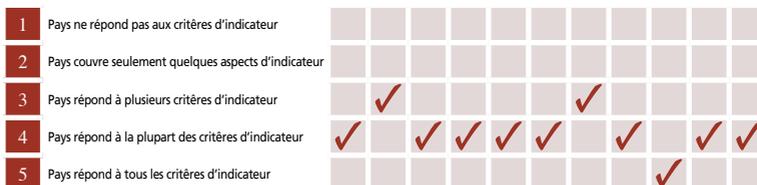
Les Galian, une soirée consacrée à l'excellence dans les médias, incitent à la créativité des journalistes et à la production de grands reportages sur des sujets de société, en économie, etc.

Au niveau de la couverture géographique, lefaso.net a sur son portail des pages consacrées à chaque région du pays qu'ils alimentent régulièrement. Au niveau

des médias d'Etat, il y a des pages ou émissions consacrées à l'actualité, la culture, l'économie, etc., dans les régions. Ils ont même des antennes régionales. Lefaso.net a publié récemment un grand reportage sur les conséquences économiques des couvre-feux dans une ville du Nord, plus précisément dans la ville de Sebba dans la région du Sahel.

## Notation:

### Notes individuelles:



Moyenne:

3.9

## 2.10 Les diffuseurs privés offrent un minimum de programmes de qualité et d'intérêt public

Il y a des programmes d'intérêt public au niveau des diffuseurs privés. On peut parler des émissions de débat, des émissions comme "Affairages", et les émissions interactives.

Le CSC veille à ce que les diffuseurs respectent les programmes qui ont été initialement prévus dans leurs grilles des programmes pour l'obtention de la fréquence de diffusion. Toute modification de cette grille doit être soumise au CSC qui peut ne pas valider ce changement. Mais, malheureusement, les émissions sont quasiment identiques quand on passe d'un média à l'autre, que ce soit pour l'analyse de l'actualité de la semaine par les journalistes, le sport, la santé, etc.

## Notation:

### Notes individuelles:



Moyenne:

4.2

## 2.11 Le pays dispose d'une politique cohérente des TIC où le gouvernement met en œuvre des mesures encourageantes, qui visent à répondre aux besoins en information de tous les citoyens, y compris les communautés défavorisées

Au Burkina Faso, le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes, l'Agence nationale de promotion des TIC, organisent une semaine nationale de l'internet et des TICs. En plus, le secteur est régi par un certain nombre de textes dont la Stratégie Nationale de Développement de l'Economie Numérique (2018-2027).

Il y a une dynamique en place, mais il y a un véritable problème aussi bien de compétence des ressources humaines locales que d'efficacité de ces dernières, même quand le gouvernement arrive à mobiliser d'importantes ressources extérieures. En prenant l'exemple de l'installation du G-Cloud qui était octroyé au groupe Nokia, les procédures interminables de passation de marché ont fait que les promoteurs sont repartis sans l'installation. Il y a eu cependant, le backbone, le nœud national avec la fibre optique, qui a été installé avec succès. Il a permis d'augmenter les ressources en connectivité, ce qui a désengorgé l'ONATEL car des privés ont directement pris des ressources là-bas. Mais les prix n'ont pas vraiment baissé suite à cela. On ne sait pas toujours qui gère quoi. La dernière partie du backbone est actuellement en souffrance car une entreprise allemande offre environ 2 000 000 000 de francs CFA (3 048 980 €) en partenariat Public Privé (PPP) alors que le Ministère a eu une autre offre à 400 000 000 de francs CFA (609 796 €).

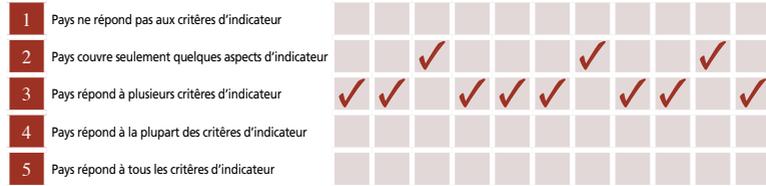
Il y a 3 opérateurs de téléphonie mobile au Burkina Faso. Mais cette diversité ne semble pas avoir créé une réelle concurrence entre eux ni aux niveaux de la qualité, ni au niveau des coûts de communication.

En fin novembre 2019 théoriquement, le Burkina devrait complètement basculer sur la TNT. Il y a des décodeurs et ou des antennes disponibles pour que les usagers puissent toujours utiliser leurs anciens postes téléviseurs. Le coût des décodeurs varie entre 10 000 et 15 000 francs CFA (15,2 et 22,9 €) suivant la qualité.

Actuellement le Ministère demande 75 000 000 de francs CFA (114 336 €) par an de redevance pour les éditeurs. Ce que ces derniers rejettent catégoriquement car ils estiment ne pas avoir les moyens de faire face à une telle charge.

## Notation:

### Notes individuelles:



Moyenne:

2.7

## 2.12 Le gouvernement n'utilise pas son pouvoir d'attribution des contrats publicitaires pour influencer le contenu éditorial

Le marché de la publicité s'élève à environ 20 000 000 000 de francs CFA (30 489 803 €) et l'Etat est le principal annonceur suivi des opérateurs de téléphonie mobile. Les panélistes n'ont pu s'entendre sur le fait que les séminaires payés sont de la publicité ou non. Mais dans le cadre de cet indicateur, on l'a finalement considéré comme de la publicité.

L'Etat choisit des médias par rapport à leur audience mais aussi leurs positions politiques. En plus, il y a des directeurs de la communication qui n'acceptent de donner des parts de marché publicitaire que contre 20%, 30% voire 40% du volume à leur accorder. Quand vous refusez une fois vous êtes blacklisté et vous n'aurez plus d'annonces de ce ministère tant que ce Monsieur est à son poste. La plupart des directeurs de communication ont leurs agences de communication par lesquelles ils font passer les marchés du ministère. Si par contre vous acceptez de collaborer, ils diligentent les procédures pour que vous rentriez dans vos frais très rapidement pour qu'ils puissent aussi recevoir leur part. Ce sont les événementiels qui sont en général gérés de la sorte et les budgets sont disponibles au niveau des ministères et ne doivent pas faire le circuit normal de paiement de l'administration publique. Pour la procédure normale, en dehors de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de l'enregistrement des contrats et des timbres à payer, c'est une autre paire de manches que de se faire payer après une commande de l'Etat. C'est réellement la croix et la bannière et cela est même aujourd'hui une des revendications des entreprises de presse car lorsque le marché est passé l'entreprise paie la TVA, mais peut attendre trois ans sans être payée.

Il n'y a aucune procédure transparente d'offres des marchés publicitaires de l'Etat, mais la latitude est laissée à des individus des fois véreux de décider de comment la répartition se fera. Ces individus qui ont une parcelle de pouvoir n'agissent pas pour l'intérêt de l'Etat mais pour leurs propres intérêts.

Les entreprises de presse au Burkina Faso ne sont pas très politisées. Il n'y a pas un journal qui peut réellement être traité de journal d'opposition.

### Notation:

#### Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur																		
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur		✓		✓														✓
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur			✓		✓		✓			✓		✓		✓				
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	✓						✓			✓								
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur																		

Moyenne:

3.0

## 2.13 Le marché de la publicité est assez grand pour soutenir une diversité d'organes de presse

Le marché n'est pas assez grand pour supporter une diversité des médias.

A Sidwaya, la page de publicité en noir et blanc revient à 177 000 francs CFA (269,8 €), la demi-page revient à 103 000 francs CFA (157,0 €) et le quart de page 53 000 francs CFA (80,8 €). A lefaso.net la bannière en haut coûte 500 000 francs CFA par mois, et le prix baisse au fur et à mesure que l'on descend vers le bas de page. Il y a une dizaine d'emplacements qui sont actuellement réservés à l'année. Chez Le Reporter, la proportion de la publicité dans son chiffre d'affaire est de 20% et 80% pour les ventes. Ces proportions sont dues au fait qu'ils n'ont pas régulièrement de la publicité. Il arrive fréquemment à Le Reporter de faire trois à six mois d'affilée sans publicité. Un panéliste précise que l'audience du média joue un rôle important dans son attractivité pour les annonceurs. Mais, il faut noter que les organes de presse ne sont toujours pas très proactifs pour la recherche des annonceurs et attendent que ces derniers viennent à eux. De façon générale, la part des revenus publicitaires dans le budget des organes de presse est assez faible. Les coûts de la publicité au Burkina Faso sont relativement bas comparés à un pays comme la Côte d'Ivoire où une page en noir et blanc reviendrait à un minimum de 300 000 francs CFA (457,3 €). Au Burkina Faso, nous sommes dans les 177 000 francs CFA (269,8 €).

Les organes privés paient leurs journalistes. La convention collective comporte une grille salariale et prévoit également des indemnités qui elles sont assez difficiles à honorer au vu des recettes des médias privés. Il y a aussi la concurrence des organes étrangers comme RFI, Jeune Afrique, et autres qui n'est pas à négliger.

Sidwaya n'est pas autonome financièrement, parce qu'ils ont une pléthore de personnel. Il ne tient que grâce aux subventions de l'Etat. Un panéliste trouve même qu'avec la moitié de leur effectif le journal pourrait fonctionner. De plus, les journalistes de Sidwaya sont les mieux payés.

## Notation:

### Notes individuelles:

<b>1</b>	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur			✓		✓						✓
<b>2</b>	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓	✓		✓			✓	✓	✓		✓
<b>3</b>	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur						✓					
<b>4</b>	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
<b>5</b>	Pays répond à tous les critères d'indicateur											

**Moyenne:** 1.8

**Moyenne Generale du Secteur 2:** 3.2



## SECTEUR 3:

La régulation de la communication audiovisuelle est transparente et indépendante; le diffuseur public est transformé en véritable service public

### 3.1 La législation sur l’audiovisuel est adoptée et appliquée, créant un environnement favorable à l’audiovisuel public, commercial et communautaire

Les lois N° 059-2015/CNT portant régime juridique de la radiodiffusion sonore et télévisuelle au Burkina Faso et N° 004-2018/AN portant modification de la loi organique N° 015-2013/AN du 14 mai 2013 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) sont les principaux textes qui régissent l’audiovisuel au Burkina Faso. Mais les décrets d’application de la loi N° 059-2015/CNT notamment sur la partie concernant les médias publics ne sont pas encore pris.

La loi N° 059-2015/CNT a consacré la libéralisation des ondes et de part ce fait a entraîné une explosion du nombre de médias audiovisuels privés et communautaires au Burkina Faso.

Le processus de mise en place des différents textes de lois a été participatif. Le seul problème est que la loi N° 059-2015/CNT prévoit la transformation du diffuseur public en société d’Etat en son article 30. Article qui stipule : “Les entreprises de presse publiques sont des sociétés d’Etat...”. Cette disposition donnera plus d’autonomie financière à l’audiovisuel public, lui assurera une ligne éditoriale plus indépendante. Une avancée palpable est que le Directeur Général (DG) devrait être recruté par un appel à candidature et répond à un conseil d’administration et non plus au Ministère en charge de la Communication. La nomination est entérinée par un décret. Ces dispositions permettent une certaine indépendance au DG. En effet, la précédente DG de la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB), Mme Danielle Bougairé, qui a eu des conflits avec sa hiérarchie, car refusant l’immixtion du politique dans sa gestion de la RTB, n’a pas été relevée de ses fonctions. Cependant, elle n’a pas eu un autre mandat.

Mais, la disposition transformant la RTB en société d’Etat n’a jamais été mise en œuvre, et cela est actuellement source de tension avec les syndicats de l’audiovisuel public. Une grande partie du débat autour de cette disposition est de savoir si ces organes de presse une fois transformés en sociétés d’État, pourront être économiquement viables. Cette viabilité, d’après un panéliste, sera tributaire de réformes profondes dans l’organisation du travail et surtout au niveau de la productivité. Il précise qu’il ne faut pas que le personnel s’attende seulement à des augmentations salariales. Dans les négociations, le ministre semble s’inquiéter de comment ces organes pourront survivre avec leurs effectifs pléthoriques actuels, environs 800 employés à la RTB et 300 à Sidwaya. Mais les syndicats veulent passer au statut de sociétés d’Etat tout en conservant l’entièreté du personnel. Le panéliste ne comprend pas pourquoi le gouvernement ne signe pas les décrets d’application et une fois les sociétés confrontées à la réalité d’une gestion autonome, prendront les décisions qui conviennent à leurs survies.

## Notation:

### Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur																		
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓						✓											
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur						✓		✓							✓	✓		
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	✓	✓	✓						✓	✓								
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur																		

Moyenne:

3.3

## 3.2 L'audiovisuel est régulé par un organe indépendant suffisamment protégé par la loi contre les ingérences, et dont le conseil d'administration n'est pas dominé par un parti politique particulier, et dont les membres du conseil sont nommés de façon ouverte, en concertation avec la société civile

Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) n'est pas indépendant au vu de la composition de son collège de neuf (9) membres, selon un panéliste : 6 membres sont nommés pour le compte d'institutions publiques comme la Présidence du Faso, l'Assemblée nationale, la Cour constitutionnelle. Les trois membres restants sont nommés par les associations des professionnelles des médias. De plus, le profil des membres nommés par les institutions publiques est parfois sujet à caution. C'est le cas de l'actuel Président du CSC qui était le conseiller spécial du Président actuel de la République, et militant reconnu du parti au pouvoir.

Certaines décisions du CSC pourraient laisser croire à son manque d'indépendance. La dernière en date, est la suspension du journal L'Événement pour un mois pour avoir révélé la position des poudrières de l'armée burkinabè. Cette suspension a été attaquée en justice devant le tribunal administratif qui a d'abord suspendu la suspension avant de définitivement annuler la condamnation car comme l'a montré l'avocat du journal, cette information était bien disponible sur des sites spécialisés de renseignements militaires. Le ressenti d'un des panélistes à la lecture de ces décisions, est qu'elles ne visent pas l'intérêt public mais plutôt les états d'âme du pouvoir. Certains panélistes estiment qu'il y a un recul au niveau de l'indépendance de l'institution par rapport au passé. Un panéliste en vient à lier même ce recul à la personnalité des dirigeants du CSC. Un panéliste scinde la vie du CSC en deux périodes. L'une où il y avait des échanges avec les associations interprofessionnelles des médias sur tous les sujets qui divisaient et l'autre plutôt de confrontation entre le CSC et les professionnels des médias. En 2015, il y a eu une marche des professionnels des médias contre le CSC pour les

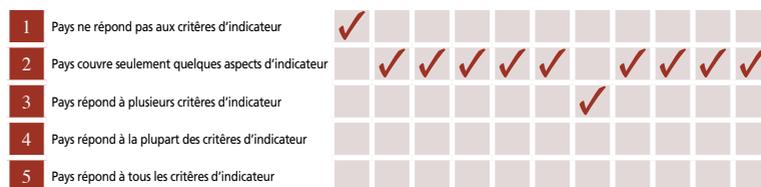
suspensions abusives des émissions interactives (Horizon FM et d'autres organes, et un panéliste dit avoir été auditionné plusieurs fois).

Certains Présidents du CSC, pour des questions éthiques, ont démissionné de leur parti politique après leur nomination. Les Présidents du CSC se retrouvent souvent pris entre deux feux, celui de ceux qui ont favorisé leurs nominations et les professionnels des médias. Chaque partie les attaque sur quasiment chaque décision prise. Un panéliste qui a été auditionné trouve que les membres du collège se comportent simplement comme les avocats du parti au pouvoir. Un magistrat membre du collège a demandé la fermeture des forums de lefaso.net parce que les internautes y trouvaient un espace libre de communication. La nomination des personnes partisans au CSC est le principal problème selon un autre panéliste et la démission du parti politique ne garantit en rien l'indépendance de la personne. La loi demande que les conseillers prêtent serment sur un certain nombre de choses, dont leur neutralité, leur impartialité, la confidentialité, etc., mais dans les faits la question se pose de savoir si les conseillers respectent leur propre serment.

Les conseillers ont un mandat de 5 ans non révocable et non renouvelable. Ces verrous mis dans la loi pour permettre l'indépendance des conseillers ne semblent pas fonctionner puisque les panélistes trouvent que les conseillers pensent à l'après CSC.

### Notation:

#### Notes individuelles:



Moyenne:

2.0

## 3.3 L'organe qui régule les services de l'audiovisuel et les licences le fait dans l'intérêt public et assure l'équité et la diversité des points de vue représentant la société dans son ensemble

Selon un panéliste la plupart des interpellations des médias par le CSC ne sont pas dans l'intérêt public. C'est l'exemple de l'interpellation du journal L'évènement pour un article révélant l'Etat de santé de l'ancien Président Blaise Compaoré, qui trouve que cette question relève de la vie privée. Etant donné que le mauvais état de santé du chef de l'Etat peut avoir des conséquences constitutionnelles, le révéler est plutôt une question d'intérêt public.

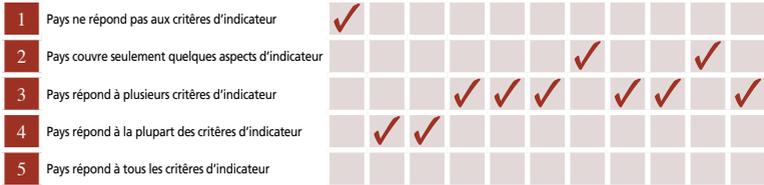
Au niveau de l’octroi des licences, le travail semble se faire dans le sens de l’intérêt public. Cela a permis d’avoir une bonne diversité dans le paysage radiophonique. Mais il faut dire qu’il y a des licences qui sont bloquées sans raison rationnelle. Cela a été le cas pour la demande de licence du Mouvement Burkinabè des Droits de l’Homme et des Peuples (MBDHP) qui a été bloquée sans raison valable pendant longtemps avant que cette situation ne soit débloquée par la volonté d’un nouveau président du CSC.

Parfois, le CSC subit des pressions du pouvoir politique et des autorités religieuses pour l’octroi des licences. Et il y a de fortes présomptions que le CSC a cédé à certaines de ces pressions.

Le processus d’octroi des licences n’a pas pour le moment permis d’aboutir à une diversification du contenu dans les radios. Cet état de fait est dû à la similarité des différents projets reçus par le CSC. Le CSC essaie donc de donner la priorité aux zones non couvertes ou peu couvertes. Le panel a aussi trouvé la nécessité pour le CSC de mettre en place des critères encourageant les promoteurs à diversifier des programmes, et à innover.

**Notation:**

**Notes individuelles:**



**Moyenne:** 2.8

### 3.4 Le diffuseur public/d’État est responsable devant le public par l’intermédiaire d’un conseil indépendant, qui est représentatif de la société en général, et désigné de manière indépendante, ouverte et transparente

La RTB a un Conseil d’Administration (CA) de neuf membres comprenant les représentants des travailleurs, les représentants du personnel administratif, les représentants des ministères, etc.

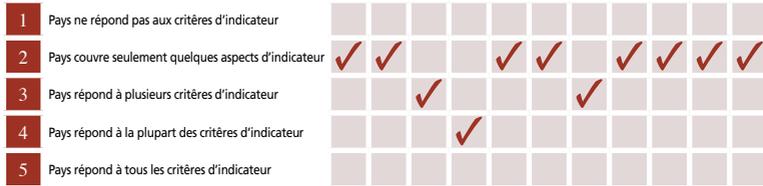
La sélection du DG de la RTB se fait par un appel à candidature lancé par un comité interministériel logé à la primature, et ensuite nommé par décret. Cette situation semble aujourd’hui mettre le DG au-dessus du conseil d’administration à qui il aurait dû répondre.

Les conseils d’administrations ne sont pas indépendants de l’avis d’un panéliste qui dit même que les présidents des CA sont en général des agents du Ministère

en charge de la Communication. Le CA adopte le budget de la RTB, le plan de passation des marchés, contrôle l'exécution du budget et note le DG.

**Notation:**

**Notes individuelles:**



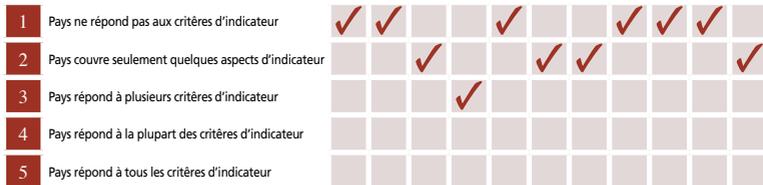
**Moyenne:** 2.4

### 3.5 L'indépendance éditoriale du diffuseur public/d'Etat de toute influence politique est garantie par la loi et appliquée pour assurer des programmes d'actualité équilibrés et équitables

Le panel ne sait pas vraiment s'il y a des dispositions qui protègent l'indépendance éditoriale du diffuseur d'Etat ou des lois le protégeant de l'ingérence externe. Un panéliste cite les propos du Ministre en charge de la Communication qui dit que l'on ne peut pas prendre l'avion du Président et critiquer le Président. Un autre panéliste pense que l'ingérence est la règle, et justifie sa position par un incident qui s'est produit sur la RTB. En effet, en 2018, il y a un ancien ministre démissionnaire qui était annoncé comme invité du journal. Ce dernier bien qu'étant venu n'a pas été reçu parce que le rédacteur en chef a été appelé et a été sommé d'annuler le passage de l'ex-ministre. La DG qui n'était pas très accommodante n'avait même pas été informée. De plus, quand un directeur n'est pas docile son mandat n'est pas renouvelé, s'il n'est pas purement et simplement renvoyé.

**Notation:**

**Notes individuelles:**



**Moyenne:** 1.5

### 3.6 Le diffuseur public/d'État est correctement financé de manière à le protéger contre toute ingérence politique par le biais de son budget et contre toute pression commerciale

Le budget de la RTB est de plus de 10 319 246 913 de francs CFA (15 731 590 €) dont la plus grande partie est financée par l'Etat burkinabè. Au financement public s'ajoute les recettes propres de la RTB. L'ordonnateur du budget est le DG sous la supervision aussi bien du CA que des contrôleurs financiers du ministère des finances. Le DG exécute le plan de passation de marchés validé par le CA et toute modification dans ce plan doit être soumis à l'approbation du CA. Les employés étant jusqu'à présent des fonctionnaires de l'Etat, leurs salaires sont assurés par le trésor public. Ils sont recrutés par concours.

La RTB est en général plus sujette au lobby politique qu'à celui commercial.

Les journalistes de la RTB sont recrutés sur concours de la fonction publique, en tant qu'élèves fonctionnaires, formés dans une école de journalisme, puis affectés dans les différents médias d'Etat. Mais il y a aussi des pigistes qui ont été reversés comme journalistes. Les pigistes dans le contexte de la RTB travaillent à temps plein et cela des fois pendant plus de dix ans ne recevant qu'une indemnité de 40 000 francs CFA (61 €) par mois. Certains pigistes ont attaqué l'Etat en justice et ont gagné. Il y a environ 800 employés à la RTB.

Un journaliste débutant à la RTB perçoit autour de 112 000 francs CFA (170,7 €) par mois conformément à la grille de la fonction publique burkinabè.

#### Notation:

##### Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓	✓					✓	✓	✓	✓	✓
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur			✓			✓					
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur				✓							
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur					✓						
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne:

1.6

### 3.7 Le diffuseur public/d'État offre diverses formules de programmation qui prennent en compte tous les intérêts, y compris le contenu local et les programmes d'intérêt public de qualité

La RTB offre un certain nombre d'émissions de bonne qualité aussi bien au niveau technique qu'au niveau contenu. On peut citer l'émission « Santé Mag » qui est un magazine très bien fait, avec des spécialistes en santé qui viennent éclairer les populations sur différents problèmes de santé. Il y a également l'émission de débat « Controverse » assez équilibrée, et « Plein champs » sur l'agriculture, ou encore les nouvelles régionales qui utilisent les antennes régionales de la RTB pour produire quotidiennement les informations des différentes régions du pays.

Si dans les principes la RTB couvre tous les intérêts, les journalistes ont décidé de travailler aux mêmes heures que les fonctionnaires<sup>6</sup>, ce qui fait qu'une bonne partie de la grille des programmes n'est plus assurée pour l'instant. Ainsi, ils n'assuraient plus de journal télévisé de 20 heures. Le 11 octobre 2019, c'est le rédacteur en chef sous surveillance policière qui a dû présenter le journal de 20 heures.

#### Notation:

##### Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur																		
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur																		
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓							✓	✓					✓	✓			
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur		✓	✓	✓	✓	✓								✓				
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur																		

**Moyenne:** 3.5

**Moyenne Generale du Secteur 3:** 2.5



## SECTEUR 4:

Les médias appliquent des normes professionnelles de haut niveau

## 4.1 Le niveau de traitement de l'information obéit aux principes de base, d'exactitude et d'équité

Sur la base des standards internationalement reconnus, l'Association des Journalistes du Burkina (AJB) a développé, avec d'autres structures professionnelles, une charte des journalistes du Burkina Faso en 1991 et qui a été reprise par l'Observatoire burkinabè des médias (OBM). Il y a également la charte des médias en ligne qui a été adoptée le 27 juin 2019. Il n'y a pas de charte spécifique au niveau interne des médias, mais peut-être des règles de fonctionnement. Il y a un minimum de déontologie dans les médias au Burkina Faso. Il y a néanmoins un manque de formation d'un bon nombre de personnes, qui sont arrivées dans l'univers des médias à l'occasion du printemps des médias (ouverture de la presse en 1991) sans formation et qui ont tout appris sur le tas, fait qu'un panéliste traite de péché originel. Ainsi pendant longtemps, et même à certains égards aujourd'hui, des journalistes n'ont pas toujours eu un respect rigoureux de la déontologie. Mais, les associations professionnelles, l'OBM, le CSC ont beaucoup travaillé à corriger ces insuffisances. L'Observatoire burkinabè des médias (OBM) est l'organe d'autorégulation des médias au Burkina Faso, mais ce dernier ne fonctionne plus depuis quelques années.

Il avait été recommandé aux rédactions de se doter de médiateurs de la rédaction qui sont les intermédiaires entre la rédaction et les membres du public qui auraient des griefs contre l'organe de presse concerné. Il arrive assez souvent que des personnes se plaignent des médias pour diffamation, atteinte à la vie privée, offenses diverses, etc. Ces problèmes proviennent d'un manque de vérification des sources, de croisement des sources, de manque de précision dans les écrits. Il y a donc finalement beaucoup d'approximation aussi bien au niveau du style qu'au niveau factuel. Un panéliste confirme qu'il y avait beaucoup d'écueils aux bonnes règles déontologiques au Burkina Faso. En effet selon lui, il est déjà arrivé qu'il y ait des plaintes dénonçant des journalistes qui auraient reçus des papiers extérieurs et les ont publiés sous le couvert de leur journal sans même les relire. Il arrive aussi que certains journalistes parce qu'ils ont des différends avec quelqu'un lance des cabales ou règlements de compte et ne prennent pas toujours les précautions minimales qu'exigent leur profession. Cependant, le panéliste conclut en reconnaissant que les journalistes burkinabè ont fait des efforts ces dernières années comparativement aux autres pays africains tel que la Côte d'Ivoire où la presse est partisane. Quand les journalistes se trompent, ils publient des corrections.

L'autorité de régulation (le CSC) a sensibilisé les médias surtout audiovisuels sur les questions touchant à la protection des mineurs. Ainsi, le CSC a recommandé l'utilisation de pictogrammes ou même de bandes annonces qui préviennent à propos des scènes violentes, des scènes érotiques, etc., mais également de mettre à des heures tardives les programmes violents ou pornographiques. De plus, l'utilisation des images est réglementée. On ne peut publier les images de quelqu'un sans l'accord de cette personne ou de ces tuteurs légaux pour les

mineurs. Le CSC a eu à suspendre un quotidien pour la publication d'images d'enfants à visages nus avec nom et prénoms.

Par le passé, il y a eu une situation qui avait divisé la profession. Elle concerne la publication des images du corps de Oumarou Clément Ouedraogo sans aucune précaution. Oumarou Clément Ouedraogo était un homme politique burkinabè qui était la seconde personnalité de l'Etat, et qui avait été tué en 1991 pour des raisons politiques dans sa voiture devant l'hôtel Indépendance. Quand il y a des manquements graves à la déontologie, le CSC procède à des auditions du journaliste et/ou de son rédacteur en chef. L'audition est sanctionnée d'un communiqué, qui est parfois publié par les journaux y compris le journal fautif.

On remarquait par le passé des droits de réponses accompagnées d'une note de la rédaction. Ce fait est explicitement interdit par la nouvelle loi. Néanmoins, le journaliste peut répondre dans le cadre d'un autre article.

Les Burkinabè ont une image assez positive des journalistes.

### Notation:

#### Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur																		
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur																		
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓		✓	✓	✓		✓		✓		✓	✓	✓					
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur		✓					✓		✓									
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur																		

Moyenne:

3.3

## 4.2 Les médias suivent volontairement des codes de normes professionnelles, qui sont appliqués par des organes indépendants / non législatifs qui traitent les plaintes du public

L'Observatoire Burkinabè des Médias (OBM) s'autosaisit en général, mais peut aussi être saisi par des citoyens, ou des personnes morales. Les journalistes et leurs organes répondaient aux convocations de l'OBM ne seraient-ce que par courtoisie. Mais ils appliquaient rarement les décisions prises. En effet, les journalistes ou leurs organes ne semblaient pas être très satisfaits de la façon dont l'OBM gérait les plaintes et par conséquent, avaient peu d'égards pour les recommandations qui sanctionnaient leurs auditions. Ils trouvaient que l'OBM ne faisait pas suffisamment preuve de neutralité dans la gestion des dossiers. Il était donc assez souvent contesté par les journalistes. Les journalistes sont en général frustrés par les convocations de l'OBM selon un panéliste, car ils ne comprennent pas que leurs pairs ne les défendent pas.

Quant au CSC qui reste le seul organe opérationnel depuis la léthargie de l'OBM, il semble souffrir des mêmes reproches que l'OBM en matière de neutralité. Mais étant donné que le CSC a un pouvoir contraignant, les journalistes et leurs organes mettent en application malgré eux ses recommandations.

L'AJB demande à l'équipe actuellement en place de convoquer une assemblée générale pour mettre fin à leur mandat et redynamiser l'OBM. L'OBM n'a aucun pouvoir coercitif, ce qui semble limiter sérieusement son poids comme organe d'autorégulation. Un panéliste pense qu'il faut peut-être aller vers une relecture des textes fondateurs de l'OBM afin de lui permettre d'avoir plus de poids.

L'OBM est financé par la fondation Norbert Zongo, qui abrite son siège et une partie de ses activités. Il reçoit également des fonds du CSC pour certaines de ses activités. L'AJB a réussi à négocier qu'une partie des subventions destinées aux médias soit prélevée pour le financement plus pérenne de l'OBM.

Le CSC avait suspendu le quotidien « Le Quotidien » pour un mois, bien que la décision n'ait pas fait l'unanimité dans la profession. Cette décision a permis aux confrères de cet organe de presse de s'améliorer énormément. Ils ont reconnu après coup que cette sanction était salutaire.

## Notation:

### Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur																			
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur																		✓	✓
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur																		✓	✓
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	✓	✓	✓															✓	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur																			

Moyenne:

3.2

## 4.3 Les niveaux de salaires et les conditions générales de travail des journalistes et des autres professionnels des médias, y compris leur sécurité, sont appropriés

Un panéliste trouve que les journalistes burkinabè étaient les parents pauvres des journalistes africains. Les entreprises de presse ne sont pas souvent viables et n'arrivent pas à payer des salaires décents. Les journalistes acceptent des salaires bas malgré tout en se disant qu'il y a des circuits de compensation. Tant qu'on est journaliste on peut avoir des réseaux ou des connexions qui permettent d'avoir des opportunités de revenus supplémentaires, des "gombos", et qui permettent de gérer le quotidien sans penser trop au salaire. Un autre insiste en disant que le terme qui revient souvent quand on parle des journalistes, est précarité et cette situation les poussent justement à la recherche des "gombos".

Si on regarde les salaires de début d'un journaliste, il y a beaucoup de variabilité. Au Sidwaya le journaliste débutant gagne entre 90 000 et 120 000 francs CFA (entre 137,2 et 182,9 €). A lefaso.net ou chez Le Reporter le titulaire d'une licence débute avec 125 000 francs CFA (190,6 €) de salaire brut. Par contre, à Droit libre TV, les journalistes débutent au-delà de 150 000 francs CFA (228,7 €). Les enseignants de lycée débuteraient, selon un panéliste, également au-delà de 150 000 francs CFA (228,7 €). Mais cela est le résultat de plusieurs années de luttes syndicales qui leurs ont permis d'obtenir des avantages spécifiques à leur corps de métier.

Les journalistes de lefaso.net utilisent leurs propres moyens de transport lorsqu'ils sont dans Ouagadougou mais le journal leur paie le carburant et à la fin du mois ils reçoivent une prime d'entretien de leur moto. Lorsqu'ils se déplacent en dehors de Ouagadougou, l'organe à un véhicule qu'il met à leur disposition pour la mission. Cela se rencontre dans plusieurs organes de presse sans être une règle générale.

Les journalistes n'ont pas toujours des contrats suivant l'organe dans lequel il travaille. Et même quand il y a des contrats, rien n'assure que les propriétaires respectent les clauses. Dans la plupart des organes de presse lorsque les journalistes ont des contrats, ils sont également déclarés à la Caisse de Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Il est très rare que les journalistes aient une assurance pour les couvrir. C'est le cas par exemple à Droit libre TV.

Les organes ont des stagiaires et certains leurs paient des primes de stage. Dans certains organes de presse les promoteurs tirent un peu sur la durée du stage. Un cas a été cité par un panéliste où une stagiaire a fait plus d'un an dans une télévision avant d'être finalement recrutée. Parfois des bénévoles travaillent ailleurs et ont une passion pour le journalisme. Mais ils ne viennent pas régulièrement. Selon un autre panéliste, la situation est semblable à celle dans tous les autres secteurs au Burkina Faso où les stagiaires viennent et quand ils sont bons, on ne leur offre pas immédiatement un emploi après le stage, même s'ils continuent à travailler pour le média. Mais ces derniers ne réclament pas non plus leur droit de peur que les promoteurs des médias les mettent à la porte et qu'ils perdent les petites entrées de fonds qu'ils se font pour le moment.

En ce qui concerne le coût de la vie, il faut en moyenne prévoir 30 000 francs CFA (45,7 €) pour une chambre salon à Ouagadougou. Le sac de riz de 25 kg coûte environ 12 000 francs CFA (18,3 €).

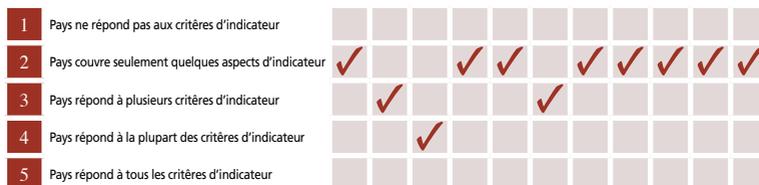
Sur les questions de sécurité des journalistes au Burkina Faso, il y a eu un certain nombre de cas d'agressions recensés par les panélistes. Un cas qui remonte à quelques années où une journaliste couvrait une manifestation de protestation des femmes du marché de Ouagadougou. Cette dernière a été prise à partie par les manifestantes qui l'ont frappée, blessée et déshabillée parce qu'elle filmait. Sa caméra lui a d'ailleurs été arrachée. Elle a dû être conduite à l'hôpital. Il y a deux ans, lors de la célébration de la fête nationale à Kaya, le président de l'AJB a été frappé par un agent de sécurité car il avait voulu enjamber un cordon de sécurité. Il a été sérieusement blessé au visage et cela a été suivi en direct à la

télévision. Durant le coup d'état manqué de 2015, un journaliste de lefaso.net a été fouetté par un agent et d'autres agents se sont rendus au siège du journal pour menacer les journalistes. Etant dans un média en ligne, les journalistes ont dû se décider à travailler depuis leurs maisons pour des raisons de sécurité pour environ une semaine. Un autre incident a eu lieu à Sidwaya, où un individu s'est présenté à la rédaction avec un gourdin et demandait après un journaliste qu'il ne connaissait même pas personnellement. Plus grave encore, les journalistes de Le Reporter ont eu au moins par deux fois la visite d'hommes armés de pistolets mitrailleurs automatiques. Pour cet incident, le commanditaire de l'agression était un homme d'affaires à qui un article de Le Reporter risquait de faire perdre un marché de 500 000 000 de francs CFA (762 245 €). Il menaçait donc de tuer le journaliste si cela arrivait car il avait pris des emprunts pour ce marché. Un dernier incident concerne un animateur de la radio Oméga qui a été agressé par des artistes de l'association CORA-BF le 28 juin 2017, qui l'accusait de ne pas jouer assez de musique rap burkinabè. Dans les cas d'agressions subies par des journalistes, la prise en charge des dommages est en général assurée par la rédaction. Ainsi, lefaso.net a déjà remplacé les motos de deux journalistes volées dans l'exercice de leurs fonctions.

Il y a eu un changement au cours du temps sur les auteurs des menaces envers les journalistes. Auparavant ces menaces venaient des hommes politiques mais de plus en plus maintenant ces menaces proviennent d'individus lambda.

**Notation:**

**Notes individuelles:**



**Moyenne:** 2.4

### 4.4 Les journalistes et autres professionnels des médias sont organisés en syndicats et / ou associations professionnelles, qui défendent leurs intérêts de manière effective

Il y a un seul syndicat qui représente les travailleurs des médias aussi bien ceux du public que ceux du privé. C'est le Syndicat Autonome des Travailleurs de l'Information et de la Culture (SYNATIC). L'adhésion au SYNATIC est moyenne. Il avait du mal à mobiliser jusqu'à l'insurrection car les journalistes et surtout ceux du public ne voulait pas être étiquetés. Mais depuis, il commence à conquérir du terrain. Dans quasiment toutes les rédactions publiques le syndicat est représenté.

Il dérange de plus en plus le gouvernement. En général, les syndiqués ne cotisent pas, sauf quand il y a des congrès ou des assemblées générales électorales auxquelles les gens veulent participer. Même au niveau de la Société des Editeurs de Presse (SEP), il est difficile de mobiliser les cotisations qui ne sont que de 10 000 francs CFA par mois (15,2 €). Mais, ceux qui ne paient pas veulent néanmoins voter en contradiction avec les textes de l'Association.

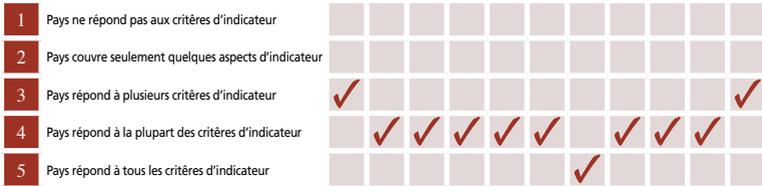
Du côté des associations et ou réseaux, on retrouve une plus grande diversité.

Le syndicat peut se montrer efficace. Il a obtenu l'octroi d'indemnités diverses aux journalistes. Mais la principale bataille qu'il mène actuellement est le passage des organes de presse publics au statut de sociétés d'Etat. Il faut noter cependant qu'il est surtout actif dans le public.

Il y a eu des grèves dans certains médias privés mais sur l'initiative des employés. Les associations organisent des formations professionnelles.

**Notation:**

**Notes individuelles:**



**Moyenne:** 3.9

## 4.5 Les journalistes et les entreprises de presse sont intègres et ne sont pas corrompus

Les journalistes ne sont pas toujours intègres. L'une des manifestations de ce manque d'intégrité c'est le fait que les journalistes touchent le « gombo » c'est-à-dire qu'ils demandent à être payés pour faire leur travail ou qu'ils demandent que les organisateurs d'événements assurent leurs déplacements. Certains médias paient eux-mêmes le déplacement de leurs journalistes. Mais ce n'est pas le cas dans tous les médias.

Lorsque l'organisateur d'un événement appelle pour demander la couverture de son événement, les journaux en général cherchent à savoir si ce dernier prévoit qu'ils fassent un publi-reportage et lui donnent les conditions financières pour une telle couverture (le coût moyen de la couverture est de 170 000 francs CFA (269,8 €) toutes charges comprises). Si ce n'est pas le cas, ou si ce dernier n'a pas les moyens, c'est la pertinence du sujet traité qui décide de l'envoi du journaliste. Les syndicats, les partis politiques, et les artistes sont couverts gratuitement. Ce sont plutôt les ONG, les organisations internationales, les ministères qui paient assez bien. Un paneliste dit que son sentiment est que la perception de certaines

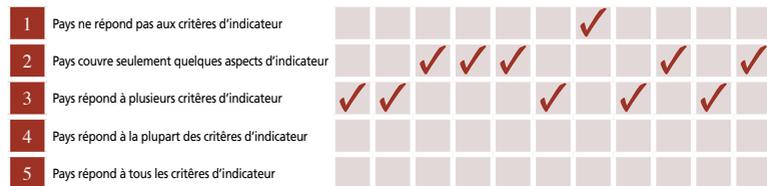
personnes est que le milieu journalistique est corrompu, que les journalistes ont des pratiques douteuses, et que le choix de l'actualité n'est pas toujours fait sans un intérêt sous-jacent, ou qu'il y a des relations douteuses entre certains journalistes et certains opérateurs économiques qui deviennent des mécènes. Dans certains cas de plaintes contre les journalistes, les accusateurs révèlent qu'ils ont même payé le journaliste.

L'ex-ministre de la défense, Jean-Claude Gouda, aurait soupçonné un journaliste d'avoir reçu de l'argent pour faire un papier contre lui. Ce qui n'était pas du tout le cas. Mais ce cas n'empêche de signaler que des journalistes reçoivent en effet des "gombos" pour produire et faire passer des articles dans leurs journaux et des fois sans même que ses articles ne soient annoncés en conférence de rédaction. L'argent influence encore le contenu rédactionnel de plusieurs organes de presse.

Les associations prévoient souvent un budget pour « donner quelque chose aux journalistes ». Ces derniers émargent et reçoivent leur enveloppe. Il y a aussi un autre phénomène ou des individus se font passer pour des journalistes pour extorquer de l'argent aux organisateurs d'évènements. Ils repèrent les organes de presse absents et se font passer pour des journalistes de ces médias. Ce genre de dérive est encore possible car bien que la carte de presse ait été adoptée les journalistes qui disaient l'attendre depuis des décennies sont aux abonnés absents quand il s'agit de l'établir. Cette non-généralisation de la carte de presse ne permet pas d'assainir le secteur.

## Notation:

### Notes individuelles:



Moyenne:

2.4

## 4.6 Les journalistes et les rédacteurs en chef ne pratiquent pas l'autocensure dans l'audiovisuel privé et dans la presse écrite privée

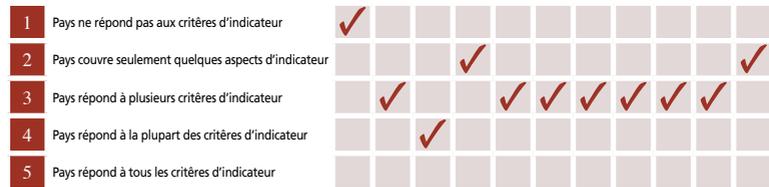
L'autocensure, c'est prendre la décision de ne pas donner une information dont on dispose pour quelque raison que ce soit. Il y a encore de l'autocensure dans les organes de presse par peur de poursuites, quand l'information n'a pas été suffisamment vérifiée. Certaines questions sont aussi considérées comme sensibles à savoir les questions sur la religion, les chefs traditionnels, et surtout sur la sécurité nationale, les enquêtes en cours. La rédaction de lefaso.net à par deux fois a eu des menaces de marches sur leurs locaux par des musulmans qui

ne partageaient pas des points de vues publiés dans leur journal. Les journalistes se disent également presque condamnés d’avance quand ils vont en justice. Ils ne prennent donc pas le risque de publier une information que sur la base de sources concordantes et fiables.

Il y a de l’autocensure pour des raisons économiques dans une certaine mesure. Mais ce n’est pas systématique, car le ministère en charge des infrastructures est le plus attaqué par les médias, mais c’est également celui qui fait le plus d’annonces dans les mêmes journaux. Il y a des patrons de presse qui ont de grands amis dans le monde du business, et cela peut entraîner de l’autocensure. Un autre exemple donné par un panéliste est celui de sa femme qui travaille dans une entreprise et sur laquelle des informations lui parviennent. Il a ressenti un conflit d’intérêt et a orienté la source vers un autre collègue mieux à même de traiter l’information sans parti pris. Il y a de l’autocensure qui peut venir du rédacteur en chef ou même du promoteur pour diverses raisons. Par exemple, l’organe de presse peut être en négociation d’un contrat avec cet opérateur incriminé et une publication négative pourrait faire échouer ces négociations. Un exemple a été donné sur une structure spécialisée en construction immobilière et transactions foncières qui a envoyé des journalistes intermédiaires pour demander à ceux de Le Reporter de ne pas écrire sur elle. Le patron de Le Reporter a demandé à plusieurs reprises que le responsable de la structure passe lui-même le rencontrer. Mais celui-ci ne s’est jamais déplacé car il ne savait pas si c’était un piège pour l’enregistrer ou pour le filmer. C’était également le cas d’un autre Monsieur qui après avoir convoqué Le Reporter devant le CSC a trouvé que ça a été une erreur stratégique de sa part. Il a alors envoyé des intermédiaires à Le Reporter pour dire qu’il était prêt à aider le groupe de presse. Mais, c’était un couteau à double tranchant et Le Reporter s’est bien gardé d’y donner suite.

**Notation:**

**Notes individuelles:**



**Moyenne:**

**2.7**

## 4.7 Les professionnels des médias ont accès aux structures de formation qui offrent des programmes de qualification formelle ainsi que des possibilités d'améliorer leurs compétences

Il y a beaucoup d'écoles de formation proposant des modules dans les métiers du journalisme et de la communication actuellement au Burkina Faso. On peut citer entre autres ISTIC, ISCOM, IPERMIC, IPS, ULB, ISPP, Université Aube Nouvelle, etc.

Le Faso.net a des programmes de formation propre à eux avec des modules spécifiques sur le journalisme, et ils ont aussi recruté un ancien qui s'occupe des nouveaux qui arrivent à la rédaction. A Droit libre TV, il y a également un investissement dans la formation des journalistes qui sont encouragés à trouver des formations qui les intéressent que l'organe prend entièrement en charge. De plus, lorsqu'un organe identifie un besoin général dans la rédaction, il fait appel à un professionnel qui vient former les journalistes à l'interne. Mais ce type d'organisation interne d'un organe de presse n'est pas la chose la plus répandue. Un panéliste va jusqu'à traiter certains organes de presse de commerçants qui ne se préoccupent que de la rentabilité. Cependant, les journalistes ont des opportunités de formation offertes par les associations professionnelles telles que AJB. Ces programmes aboutissent à des certificats ou des attestations. De plus, il y a certaines ambassades ou ONG qui offrent également des programmes de formation que les organes partagent dans les rédactions et encouragent les journalistes à postuler.

Dans le secteur public, le journaliste recherche lui-même les formations qui l'intéressent et postule. S'il en obtient une, il fait les démarches administratives nécessaires pour en bénéficier.

Quand des offres arrivent dans les rédactions, en général, tout le monde est encouragé à postuler car la sélection est faite par l'organisme qui offre la bourse. Mais au cas où c'est à l'organe de choisir un représentant il y a soit le système de rotation dans la rédaction soit des critères de spécialisation dont les rédactions tiennent compte.

Au retour d'une formation, souvent il est demandé un partage avec le reste des collègues. Beaucoup de formations également demandent la production d'articles ou de projets post formation, donc le journaliste à l'opportunité de mettre en œuvre les nouvelles connaissances acquises. Mais dans certains cas, le retour de formation peut créer des tensions avec son supérieur hiérarchique, selon un journaliste qui dit en avoir été victime.

Depuis quelques années, Il y a des formations sur la sécurité des journalistes organisées par le regroupement des associations professionnelles deux à trois fois par an au niveau du Centre National de Presse Norbert Zongo. Une est en cours de préparation actuellement et est orientée vers la protection des rédactions et des journalistes.

Les formations sont en général pertinentes. Mais, le problème est qu'actuellement avec les défis sécuritaires toutes les organisations offrent les mêmes formations de base sur la sécurité. Donc, un journaliste peut se retrouver à prendre la même formation trois ou quatre fois. Et dans ce cas cela devient vraiment moins pertinent. Les discussions avec les organisations pour avoir des synergies et proposer un cycle plus complet de formation n'a pas encore abouti.

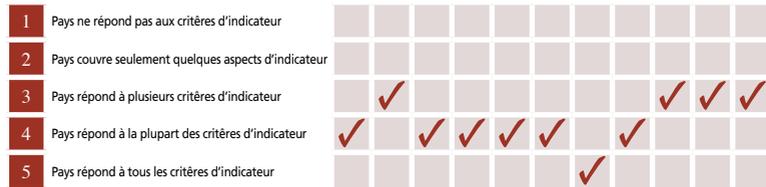
Un panéliste trouve que les formations offertes sur les nouveaux médias et les réseaux sociaux sont assez utiles pour les journalistes qui n'ont pas forcément eu l'occasion d'être exposés à ces outils lors de leur formation classique.

Le CSC organise des séminaires, ateliers, panels sur des questions éthiques et déontologiques pour permettre aux journalistes de discuter ou d'échanger sur ces thématiques.

Après des formations surtout celles de longues durées, les journalistes explorent les opportunités qui s'offrent à eux que ce soit à l'interne ou non et décident des options à prendre.

**Notation:**

**Notes individuelles:**



**Moyenne:** 3.7

## 4.8 L'égalité des chances sans distinction de race ou d'origine ethnique, de groupe social, de genre / sexe, de religion, de handicap et d'âge est promue dans les organes de presse

Il n'y a pas de texte qui traite des questions d'égalité de chances dans les médias. Quand on regarde les questions du genre, ce n'est pas très fréquent d'avoir des femmes dans des positions de décideurs, mais il y a quand même un certain nombre d'entre elles qui y sont. Un panéliste dit que les femmes refusent des fois les postes de responsabilité. Il prend pour exemple une journaliste de sa rédaction très compétente qui refuse d'être nommée rédactrice en chef car elle trouve que cela représente trop de boulot. D'après les panélistes les raisons qui peuvent expliquer ce type de refus peuvent être de plusieurs ordres. Il y a la peur de ne pas être à la hauteur, les exigences du poste qui viennent s'ajouter aux charges déjà grandes de la femme dans la vie de tous les jours, les héritages patriarcaux de la société burkinabè, etc. Il y a eu l'exemple d'une ancienne

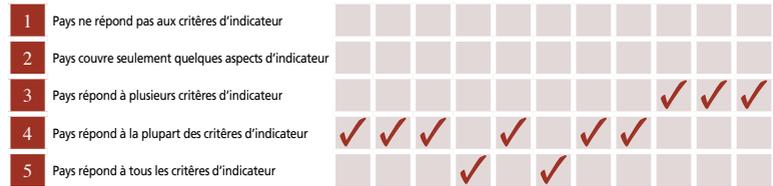
journaliste qui a eu un poste dans une société minière avec une bonification salariale très importante, mais aussi avec un régime de travail particulier au secteur minier. Le mari de cette dernière lui a demandé de choisir entre le travail et son foyer. Elle a dû abandonner son poste. Dans le milieu des journalistes, il est courant d’entendre un journaliste dire qu’il n’épousera jamais une journaliste ou vis-versa. Un panéliste rappelle la situation particulière de la femme dans les médias au Burkina Faso avec un climat très favorable aux femmes qui ont occupé et très tôt des postes importants à la télévision ou dans le cinéma. Mais, cela n’empêche qu’il reste des lourdeurs sociologiques qui jouent un rôle important dans le choix final de carrière des femmes.

Il y a eu par le passé un handicapé comme rédacteur en chef à Sidwaya et cela s’est très bien passé.

Il n’y a pas de discrimination sociale et ethnique, etc., mais plutôt il y a une certaine convivialité dans les rédactions. Dans les médias confessionnels, les journalistes sont de l’obéissance du média.

**Notation:**

**Notes individuelles:**



**Moyenne:** 3.9

**Moyenne Generale du Secteur 4:** 3.0



# LA VOIE À SUIVRE

## 1. Quels changements y a-t-il eu dans l'environnement des médias aux cours des deux/trois dernières années ?

### Négatif

- Disparition d'organes de presse écrite
- Plaintes accrues du public à l'endroit des journalistes

### Positif

- Mutation vers le journal en ligne
- Evolution du cadre juridique
- Opérationnalisation du fonds d'appui à la presse
- Meilleure tenue des articles
- Meilleur traitement de l'information
- Accroissement de l'offre de formation
- Formalisation des entreprises de presse
- Production accrue d'information par et avec le public
- Accroissement de la liberté de la presse.

## 2. Quel type d'activités faut-il mener aux cours des trois/quatre prochaines années ?

- Renforcer les capacités en web journalisme
- Plaidoyer pour les décrets d'application du cadre juridique
- Vulgariser les textes existants
- Former au montage des plans d'affaires
- Renforcer les capacités à la production de contenus
- Améliorer les curricula des centres de formation
- Dynamiser l'OBM
- Systématiser et valoriser les médiateurs dans les rédactions
- Créer un cadre unitaire de concertation des médias
- Former au management des médias

### Pour le lancement du rapport

- Envoyer des copies aux rédactions
- Envoyer des copies aux autorités (Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement, CSC, OBM, ARCEP, syndicat, Centre de presse Norbert Zongo)

## Les Panélistes

### **Médias (par ordre alphabétique) :**

1. Kaboré Aimée Florentine
2. Kaboré François
3. Lougué Guiro Mouniratou
4. Dr Paré Cyriaque
5. Ouédraogo Bouréïma
6. Dr Sanogo Bassirou

### **Société civile (par ordre alphabétique):**

7. Akoandambou Marie Claire
8. Batcho D. Lucien
9. Bazié Bassolma (Absent)
10. Damiba Béatrice
11. Me Farama Prosper
12. Nombre Issa

### **Modérateur**

Ibrahima Sane

### **Rapporteur**

Hervé Akinocho

*Le panel du Baromètre a eu lieu à Koudougou (Burkina Faso) du  
12 au 13 octobre 2019.*